

# PLAN D'ACTION POUR LES ZONES HUMIDES

Zones humides françaises répondant aux  
critères de la convention de Ramsar.  
Liste actualisée en 1998

Hervé LETHIER  
Agence EMC<sup>2</sup>I

1998



Institut d'Écologie et de  
Gestion de la Biodiversité



# ZONES HUMIDES FRANÇAISES RÉPONDANT AUX CRITÈRES DE LA CONVENTION DE RAMSAR. LISTE ACTUALISÉE EN 1998.

Hervé LETHIER (Agence EMC<sup>2</sup>I)

1998

Étude réalisée dans le cadre de la Convention 1997 entre le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (Direction de la nature et des paysages- Direction de l'eau), et le Muséum national d'histoire naturelle - Institut d'Écologie et de gestion de la biodiversité, sous la responsabilité de Geneviève BARNAUD.

## Sommaire

• Note d'introduction. ....	1
Tableau I : Par région administrative métropolitaine, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar. ....	5
Tableau II : Par département d'outre-mer, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar. ....	13
Tableau III : Par territoire d'outre-mer et île à statut particulier, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar. ....	14
Tableau IV : Par île à statut particulier, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar. ....	16
Liste récapitulative des zones humides répondant aux critères de Ramsar par région administrative. ....	17
Liste récapitulative des zones humides répondant aux critères de Ramsar par département d'outre-mer, par territoire d'outre-mer et par île à statut particulier. ....	18
• Cartes de localisation des zones humides d'importance internationale situées en France métropolitaine, par grand bassin hydrographique. ....	19
Liste récapitulative des zones humides répondant aux critères de Ramsar, par grand bassin hydrographique. ....	20
• Cartes de localisation des zones humides d'importance internationale situées dans les DOM, les TOM et les îles à statut particulier. ....	27
Annexe 1 : Liste des personnes consultées. ....	37
Annexe 2 : Bibliographie. ....	39
Annexe 3 : Note complémentaire en vue de la désignation des zones humides d'importance internationale. ....	41

*Cette synthèse a été possible grâce à la contribution de nombreux experts (Annexe 1), nous les remercions vivement pour leur participation.*

## NOTE D'INTRODUCTION

**Objet:** actualiser la liste des zones humides françaises répondant aux critères de la Convention de Ramsar.

Les sites figurant dans les tableaux et cartes ci-joints (Tableaux I, II, III, IV) concernent :

- les 18 zones humides (15 métropolitaines, 3 dans les DOM) désignées à ce jour au titre de la Convention (pour information);
- les zones complémentaires figurant sur la liste établie en 1989, l'identification des sites ayant été réalisée essentiellement sur les critères spécifiques tenant compte des oiseaux d'eau<sup>1</sup>;
- les autres zones déjà examinées par le Comité National Ramsar (CNR);
- les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Directive européenne "Oiseaux", 1979) répondant aux critères Ramsar (Rocamora, 1994);
- les zones humides complémentaires sélectionnées en fonction des nouveaux critères et des priorités définies par le Ministère, avec indication du ou des critères Ramsar sur la base desquels il est proposé d'étudier la faisabilité de leur désignation.

Pour chaque zone, ont été fournies les informations suivantes:

- la présence de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF);
- la présence de Zones humides d'importance majeure (Bernard, 1994; Lierdeman & Mermet, 1994);
- la présence de Zones humides remarquables, localisées dans les six grands bassins hydrographiques des SDAGE<sup>2</sup> (Redaud, 1995);
- une estimation de superficie extraite des sources d'information disponibles;
- des observations diverses (présence d'une aire protégée, d'espèces particulières, ...).

**L'attention est attirée sur le fait que les zones qui seraient retenues parmi ces propositions, ne devront faire l'objet d'une désignation qu'après une étude de faisabilité réalisée en concertation avec les autorités locales et territoriales. Il s'agit là d'une recommandation essentielle formulée par l'ensemble des experts ayant participé à ces travaux, et qui s'applique particulièrement aux tourbières, aux récifs coralliens et aux zones proposées sur la base des critères "poissons".**

<sup>1</sup> Les informations avaient été fournies par le BIROE-France (Bureau international de Recherches sur les Oiseaux d'eau), la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), l'ONC (Office national de la chasse).

<sup>2</sup> Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, élaborés par les Comités de bassin (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse) pour fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau (loi sur l'eau, 1992).

Ces propositions ont été établies en tenant compte des priorités fixées par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en vue de la désignation de zones humides qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- des zones ayant une importance internationale établie sur la base des critères "poissons" (Rés.VI.2)<sup>3</sup>;
- des tourbières<sup>4</sup> (Rec.IV-7, Rés.V-6 et Rec.VI-1);
- des récifs coralliens et herbiers marins<sup>5</sup> (Rec.VI-7);
- des zones humides situées notamment dans les départements et territoires d'outre-mer.

Elles ont été élaborées dans le cadre d'une étude de pré-identification confiée à l'Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité (MNHN), à partir d'une analyse bibliographique<sup>6</sup> et en relation avec des experts<sup>7</sup>.

- Les zones "**poissons**" métropolitaines ont été identifiées en fonction de la présence de trois espèces "indicatrices" recommandées par un groupe de travail composé de représentants des organismes suivants: MNHN, ORSTOM, Institut national de recherche agronomique, Conseil supérieur de la pêche, Union nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, et Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Direction de l'eau). Ont été retenus : l'esturgeon (*Acipenser sturio*), l'apron (*Zingel asper*) et le chabot du Lez (*Cottus petiti*), espèces en danger, les deux dernières étant endémiques (Keith, 1998a; Keith *et al.*, 1992; Billard, 1997; CB-RMC, 1995; Sériot *et al.*, 1997).

Plusieurs zones humides d'outre-mer proposées ont été choisies à la fois sur la base des critères "poissons" (Jalabert, 1998; Keith, 1998b; Lim, 1998; Marquet *et al.*, 1997; Seret, 1997; Seret et Dingerkus, 1992) et des critères "oiseaux" (Thibault et Guyot, 1988).

L'information a également été recherchée dans la bibliographie (Vigneux *et al.*, 1993) et auprès d'experts sur les crustacés et mollusques (Thiery, 1996; Thiery et Champeau, 1988; Cochet, 1998, avec des résultats mitigés, ainsi que sur les amphibiens et les reptiles (Castanet et Guyetant, 1989; Delaugerre et Cheylan, 1992; Gasc *et al.*, 1997). La présence d'espèces en danger, rares, a justifié des propositions de zones<sup>8</sup>.

- Les zones humides de **tourbières** ont été recommandées par Espaces Naturels de France (ENF), avec l'approbation du Comité national tourbières (Hervio, 1998). Elles répondent à trois conditions majeures. Il s'agit de sites:
  - . correspondant à la diversité biogéographique des tourbières françaises (influences atlantique, continentale, boréale, ...);
  - . recensés à l'intérieur des 16 "massifs riches en tourbières" et "marais tourbeux de plaine intérieure" figurant dans la liste des 87 zones humides d'importance majeure examinée lors de l'évaluation des effets des politiques (Bernard, 1994; Lierdeman & Mermet, 1994);
  - . complexes ou de réseaux de tourbières de superficie importante, allant de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'hectares, qui abritent des tourbières d'intérêt patrimonial majeur,

<sup>3</sup> Critères adoptés au cours de la VI<sup>ème</sup> Conférence des Parties Contractantes (Brisbane, 1996).

<sup>4</sup> Types U et Xp de la typologie Ramsar (Annexe I à Rec.4-7 modifiée).

<sup>5</sup> Type C de la typologie Ramsar (Annexe I à Rec.4-7 modifiée).

<sup>6</sup> Liste bibliographique en annexe 2.

<sup>7</sup> Liste des experts en annexe 1.

<sup>8</sup> Voir à leur sujet l'annexe 3.

national et régional, mais aussi des sites d'intérêt départemental ou local, protégés ou non protégés.

Dans l'état actuel des réflexions, il est proposé d'étudier la faisabilité de la désignation de zones situées dans les massifs suivants:

- . Bretagne: réseau des tourbières des Monts d'Arrée,
- . Alsace-Lorraine: réseau des tourbières des Hautes Vosges,
- . Jura: secteur de la vallée du Drugeon,
- . Massif central: tourbières du Cézallier (Cantal) et massifs de la montagne limousine et de l'Aubrac (Aveyron, Cantal et Lozère),
- . Plaine intérieure: marais de St Gond (Marne).

A ce stade, ces propositions constituent de **simples éléments d'orientation permettant d'engager une éventuelle étude de faisabilité à réaliser en concertation avec les acteurs régionaux et locaux**. Elles pourront faire ultérieurement l'objet de compléments<sup>9</sup>, en fonction de l'état d'avancement des inventaires en cours d'actualisation.

- La sélection des zones de **réécifs coralliens** a été effectuée en liaison avec des experts indépendants (Gabrié, 1998), qui ont accepté de contribuer à ce travail de façon bénévole. Leurs propositions ont été croisées avec des éléments bibliographiques (Jaensch, 1994; Scott, 1993).

Le choix des zones repose sur la logique suivante:

- . désignation de zones situées dans les trois océans, c'est à dire dans les deux grandes provinces biogéographiques, atlantique (Antilles) et indo-pacifique (Océan Indien et Océan Pacifique),
- . prise en compte de l'intérêt géomorphologique des zones, en complément des critères Ramsar habituels,
- . désignation de complexes récifaux, plutôt que de petites portions de récifs.

Dans tous les cas, la faisabilité du projet de désignation ainsi que le degré de menace pesant sur les récifs proposés n'ont pas été pris en considération.

Il n'était pas possible, ni jugé souhaitable, d'identifier à ce stade des sites précis; les zones a priori les plus intéressantes ont simplement été localisées; comme pour les tourbières, **il ne s'agit là que de simples orientations préalables à une éventuelle étude de faisabilité**.

Quatre zones humides marines métropolitaines ont également été proposées (Boudouresque, 1998). Il s'agit de secteurs abritant des **herbiers à posidonies** (*Posidonia oceanica*), considérés comme des écosystèmes-clés des équilibres littoraux en Méditerranée.

Les tableaux I et II récapitulent les zones humides d'importance internationale, par région administrative pour la métropole, et par département d'outre-mer. Sont également mentionnées dans ces tableaux, les zones humides suivantes:

- celles figurant sur la liste établie à la demande du Comité national Ramsar en 1989 y compris, pour information, celles désignées à ce jour par la France au titre de la Convention, (en grisé);
- celles reconnues d'importance internationale à l'occasion de l'inventaire ZICO (Rocamora, 1994). Ces propositions ont été évaluées et complétées en liaison avec l'ONC, la LPO et le MNHN. Ainsi, l'ONC a identifié 86 zones humides métropolitaines répondant au moins une fois au critère du 1% de la population biogéographique (critère 3c), lors des comptages d'oiseaux effectués entre novembre et mars de chaque année, au cours des dix dernières années (ONC, 1998). Parmi ces

<sup>9</sup> Notamment pour les régions Alpes, Pyrénées, Corse, Ardennes, ...et pour les DOM-TOM.

zones, 9 ont rempli le critère 3c pour au moins la moitié des cinquante dénombrements effectués au cours de la période considérée. Toutes figurent dans la liste des zones humides métropolitaines ;

- les zones humides répondant aux critères de désignation et ayant fait l'objet d'un examen et/ou d'une validation à ce jour par le Comité national Ramsar, notamment celles appartenant, pour tout ou partie, au Conservatoire du littoral, qui sont mentionnées en italique (Sinnassany et Mondain-Monval, 1995; Anonyme, 1997).

Les tableaux III et IV présentent les zones humides d'importance internationale des territoires d'outre-mer et des îles à statut particulier. Sont reportées pour chaque site : des informations relatives aux critères Ramsar, les superficies approximatives et des observations.

Les zones humides ont été localisées sur des cartes:

- dans chaque grand bassin hydrographique (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie) pour les sites métropolitains,
- dans chaque département ou territoire d'outre-mer et dans les îles à statut particulier.

-----

En métropole, les zones humides ont été recensées par région administrative pour faciliter le transfert ultérieur de l'information aux Préfets. Six d'entre-elles constituant des entités fonctionnelles se trouvent localisées simultanément sur deux régions administratives<sup>10</sup> et bénéficient d'une double numérotation. De ce fait, le total des zones humides d'importance internationale en métropole est de 114 sites.

De surcroît, les 18 sites déjà inscrits ont été mentionnés pour mémoire dans les tableaux et numérotés. Lorsqu'ils sont déduits de la liste, on aboutit à un total de **135 zones humides d'importance internationale**:

- **99 localisées en métropole**;
- **7 dans les DOM** (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion);
- **24 dans les TOM** (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises);
- **5 dans les îles ayant un statut particulier** (Mayotte, St-Pierre et Miquelon, Clipperton, Iles Éparses).

Malgré le nombre relativement élevé de sites, l'ensemble de ces zones ne réunit qu'**une partie des zones humides françaises** remplissant les critères de désignation, et ceci pour plusieurs raisons.

- L'état des connaissances ne permet pas toujours de repérer l'importance internationale des sites; c'est le cas, par exemple, des récifs coralliens pour lesquels des études et des recherches seraient nécessaires afin de hiérarchiser l'intérêt relatif des récifs avant désignation.
- Le parti a été pris de ne désigner que des éléments représentatifs des différentes situations écologiques et/ou biogéographiques rencontrées sur le territoire national pour les tourbières.
- Les critères applicables ont parfois été conjugués à d'autres notions, les caractères "indicateur", "symbolique" ou "clef" de certaines espèces, par exemple<sup>11</sup> ; cette démarche a été employée pour le repérage des zones "poissons".
- Enfin, plusieurs sites dont l'importance internationale paraissait évidente, habitats d'espèces endémiques sensibles, n'ont pas été retenus pour des raisons de confidentialité.

<sup>10</sup> Les six sites mentionnés par deux numéros : 2 & 101 Estuaire, basse vallée de la Gironde; 10 & 23 Val d'Allier; 21 & 24 Baie du Mont-St-Michel; 22 & 54 Marais de l'estuaire de la Seine (y compris Marais Vernier); 45 & 56 Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube; 90 & 97 Marais Poitevin, Baie de l'Aiguillon, lagune de la Belle Henriette.

<sup>11</sup> Dans l'esprit de l'annexe à la Résolution VI-2, notamment pour l'application du critère 4a.

Tableau I : Par région administrative métropolitaine, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar. Les sites déjà désignés sont mentionnés pour mémoire.

Sites par Région	ZH Ramsar	Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar			ZNIEFF	ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>3</sup> ha	Observations
					O	P	Autres					
<b>ALSACE</b>												
1) Vallée du Rhin/Ried d'Alsace		X	1990	AC01 AC06-08	3a/3c		2a/2b 2d	I-II (nombr.)	X	RM (21)	50	Ancien champ d'inondation naturelle du Rhin: dossier Ramsar à l'instruction administrative. 5 RN: Forêt d'Erstein (180 ha), Ile de Rhinau (306 ha), Petite Camargue (120 ha), Forêt d'Offendorf (60 ha), Delta de la Sauer (486 ha).
<b>AQUITAINE</b>												
2) Estuaire de la Gironde et basse vallée de la Gironde ▼				AN23	3c	4a/4b		I(1)-II(1)	X	AG (1)	30	Voir site 101 en Poitou-Charente. Frayères de l'Esturgeon commun en amont de Villenave d'Ornon et à l'aval de Langon. RN Marais de Bruges (264 ha).
3) Basse vallée de la Dordogne						4a/4b			X	AG	à définir	Présence de l'Esturgeon commun ( <i>Acipenser sturio</i> ) aux environs de Libourne.
4) Marais du bassin d'Arcachon		X		AN01	3a/3c			I(12)-II(1)	X	AG (6)		RN: Prés salés d'Arès et de Lège Cap Perret (496 ha), Banc d'Arguin (150 à 500 ha), APB.
5) Domaine de Certes/delta de l'Eyre			1997	AN01	3a/3b 3c		1a/2a 2b/2d	I(2)	X	AG (13)	15	Dont 369 ha du Conservatoire.
6) Champ de tir du Poteau				AN03	3a/3c			II(1)	X	AG	12,2	Camp militaire.
7) Arjuzanx				AN22	3c			I(1)	X	AG	2,43	ZH artificielle, ancienne mine de lignite en cours de réhabilitation.
8) Domaine d'Orx				AN18	3c			II(1)	X	AG	1	Lande, marais, prairies humides.
9) Estuaire de la Bidassoa				AN20	3a/3c			I(1)-II(1)	X	AG (3)	à définir	Estuaire, baie, vasières, plages, ...
<b>AUVERGNE</b>												
10) Val d'Allier ▼		X		AE01*	3a/3c			I(16)-II(2)	X	LB (56)	26	RN Val d'Allier (1 450 ha), APB (vallée alluviale). Voir site 23 en Bourgogne.
11) Haut Val d'Allier		X		(AE02)		4a/4b	2a/2b 2c/2d	I(2)-II(1)	X	LB (56)	60	Sites à <i>Margaritifera margaritifera</i> (6 cours d'eau concernés), et frayères à saumons.
12) Haut bassin de la Truyère							2b/2c 2d	à préciser	X	AG	à définir	Plus forte population française de <i>Margaritifera margaritifera</i> (4 cours d'eau concernés).
13) Massif de l'Aubrac ▼							1a/1b 1c	I(2)-II(2)	X	AG	à définir	Tourbières du Cantal. Voir site 69 en Languedoc-Roussillon et site 75 en Midi-Pyrénées.
14) Massif du Cézallier							1a/1b	I(15)-II(1)	X	LB (58)	à définir	Tourbières

Sites par Région	ZH		Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar			ZNIEFF	ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>4</sup> ha	Observations
	Ramsar	1991				O	P	Autres					
<b>BASSE-NORMANDIE</b>													
15) Iles St-Marcouf					BN03*	3c		I(1)		SN	1,5	Vasières, plages et landes.	
16) Littoral Augeron					BN07	3a/3c		I(2)		SN	23	Mer, vasières, plages, ...	
17) Estuaire de l'Orne					BN06	3c		I(6)-II(1)		SN (5)	1	Vasières, plages, prés salés, ...	
18) Baie des Veys/Marais de Carentan	1991	X	1990		BN02	3a/3c		I(11)-II(1)	X	SN (4)	35	Superficie Ramsar 32 500 ha. APB (110 ha), RN Domaine de Beauguillot (686 ha).	
19) Havre de la Sienne				1995	BN05	3c		I(1)		SN (3)	5,2	Vasières, prés salés et plages.	
20) Iles Chausey					BN04*	3c		I(7)-II(1)			18,5	Révision du périmètre demandée par le CNR.	
21) Baie du Mt-St-Michel	1994	X	1990 1993		BN09	3a/3c		I(11)-II(1)	X	SN (2) LB (23)	65	Superficie Ramsar 62 000 ha. Voir site 24 en Bretagne.	
22) Marais de l'estuaire de la Seine (y compris Marais Vernier)									X	SN		Voir site 54 en Haute-Normandie.	
<b>BOURGOGNE</b>													
23) Val d'Allier										LB		Voir site 10 en Auvergne.	
<b>BRETAGNE</b>													
24) Baie du Mt-St-Michel	1994											Voir site 21 en Basse-Normandie.	
25) Baie de St-Brieuc		X	1990 1993		BT01	3a/3c		II(1)	X	LB (13)	3	Baie, vasière et îlots rocheux.	
26) Estuaires du Trieux et du Jaudy					BT04	3c		II(1)	X	LB (10)	10	Estuaire, vasières, dunes, plages, ...	
27) Baies de Morlaix et de Carantec					BT12	3a/3c		II(1)	X	LB (7)	8	Estimation superficie: LPO, 1994.	
28) Baie de Goulven					BT20	3a/3c		I(5)-II(1)		LB (4)	2	APB (10 ha).	
29) Rade de Brest		X	1990		BT08	3a/3c		-	X	LB (2)	30	Estimat <sup>o</sup> superf.: Lierdeman, 1991.	
30) Marais et Baie d'Audierne			1997		BT10	3c/3b		I(4)-II(1)	X	LB (3)	4	Superficie du projet Ramsar 556 ha.	
31) Rade de Lorient					BT18	3a/3c		II(1)		LB (9)	2,8	Est. superf.: LPO, 1994.	
32) Baie de Quiberon					BT19	3c		II(1)		LB	14,75		
33) Golfe du Morbihan	1991	X	1990		BT14	3a/3c		I(12)-II(1)	X	LB (14)	23	Superficie Ramsar 23 000 ha.	
34) Baie de Vilaine					BT16	3a/3c		I(4)-II(1)	X	LB (17)	4,5		
35) Tourbières des Monts d'Arrée								II(8)	X	LB (6)	à définir	Tourbières des Monts d'Arrée. RN Tourbière du Vénéec (48 ha).	

Sites par Région	ZH		Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar			ZNIEFF	ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>3</sup> ha	Observations
	Ramsar	1991				O	P	Autres					
<b>CENTRE</b>													
36) Vallée de la Loire (Orléanais)			X		CE17	3c		I(2)-II(1)	X	LB (34)	7,75	Limite de crues décennales /"interdigues". APB (+ 60 ha). RN Ile de St-Pryvé/St- Mesmin (6,3 ha). Estimation superficie: LPO, 1994.	
37) Vallée de la Loire environs de Blois			X		CE01	3c		I(2)-II(1)	X	LB (34)	22	Limite crues décennales/interdigues. Estimation superf.: LPO, 1994.	
38) Étangs de Sologne			X	1990	CE13	3c		I(nombr.)-II(2)	X	LB (50)	60	APB (8 879 ha). Estimatif superf.: Lierdeman, 1991.	
39) Brenne		1991	X	1990	CE05 à CE09	3c		I(33)-II(1)	X	LB (45)	140	Superficie Ramsar 140 000 ha. RN Chérine (145 ha).	
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>													
40) Hautes-Fagnes					(CA01)	X		I(14)-II(2)		RM	95	Importance à vérifier.	
41) Vallées de la Meuse et de la Chiers					CA09	3a/3c		I(2)-II(1)	X	RM (1, 2, 4)	16	Estimatif superf.: Lierdeman, 1991.	
42) Vallée de l'Aisne					CA08	3a/3c		I(4)-II(3)	X	SN (16)	18,8	Estimation superficie: LPO, 1994.	
43) Étangs d'Argonne					CA04	3c		I-II(1)		SN (17)	44		
44) Étangs de la Champagne humide		1991	Xp	1990	CA02 CA/05	3a/3c		II(4)	X	SN (25)	235	Superficie Ramsar 235 000 ha (superficie déclarée à rectifier).	
45) Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube				1997	(IF03)			I(17)-II(2)		SN (9)	39,9	Consultation en cours. Voir site 56 en Ile-de-France. APB (126 ha); 3 sites.	
46) Marais de St-Gond					(CA03)	X		II(1)	X	SN (21)		Marais (3 750 ha) et tourbières.	
<b>CORSE</b>													
47) Étang de Biguglia		1991	X	1990	CS07	3a/3c		I(1)	X	RMC (1)	2	Superficie Ramsar 1 450 ha. RN Étang de Biguglia (1 790 ha).	
48) Biguglia (partie marine)							4a/4b	I(1)			23	Herbier à posidonies (le plus grand de France).	
49) Étangs d'Urbino et zones humides périphériques					CS09*	3c		-	X	RMC (2)	7	Estimatif superf.: Lierdeman, 1991.	
50) Baie de Galéria					(CS 03)		4a/4b	-	X	RMC		Herbier à posidonies.	
51) Récifs de San-Fiurenzu								I(1)		RMC		Herbier à posidonies.	
<b>FRANCHE-COMTE</b>													
52) Haut-Doubs							4a/4b	II(1)	X	RMC		Présence de l'Apron ( <i>Zingel asper</i> ).	
53) Vallée du Drugeon					(FC01)	3b		I(plus.) II(1)	X	RMC (33)	12,5	RNV Tourbière de Frasné (160 ha). Étangs, cours d'eau, prairies humides, marais, tourbières.	

Sites par Région	ZH Ramsar	Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar		ZNIEFF	ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>3</sup> ha	Observations
					O	P					
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>											
54) Marais de l'estuaire de la Seine (y compris Marais Vernier)		X		HN03	3a/3c		I(1)-II(1)	X	SN (1)	22	RN: Estuaire de la Seine (3 770 ha), des Manneville (93 ha). Voir site 22 en Basse-Normandie.
55) Boucles de Poses et de Muirs		X		HN02	3a/3c		I(7)	X	SN (6)	5,2	Méandres, forêt alluviale, marais, ...
<b>ILE-DE-FRANCE</b>									SN		Voir site 45 en Champagne-Ardenne.
56) Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube											
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>											
57) Petite Camargue	1996	X	1993	LR23 LR24	3c		I-II (nombr.)	X	RMC (10)	120	Superficie Ramsar 37 000 ha
58) Étangs montpelliérains		X		LR09	3a/3c		II(7)	X	RMC	12,7	RN de l'Étang de l'Estagnol (78 ha), APB (200 ha + 150 ha).
59) Étang de Thau		X		LR17	3c		II(1)	X	RMC (15)	1	RNV Prés du Baugé (9 ha).
60) Cordon lagunaire de Sète à Agde		X		LR16	3c		I(nombr.)	X	RMC	0,8	
61) Étang du Bagnas		X		LR15	3c		I(1)	X	RMC	0,56	RN Étang du Bagnas (561 ha), APB (560 ha). Étangs susceptibles d'être désignés en un seul ensemble.
62) Étang de Capestang		X		LR05	3c		I(1)	X	RMC	1,36	Estimation superficie: LPO, 1994.
63) Étangs de Vendres, Pissevache et Lespignan		X		LR18	3c		II(3)	X	RMC	4,85	
64) Étangs narbonnais		X		LR04	3c		I(11)-II(1)	X	RMC (14)	10,6	
65) Étangs de Leucate et Lapalme		X		LR03	3c		I(5)-II(2)	X	RMC (13)	13,65	
66) Étangs de Canet et de Villeneuve de la Raho, embouchure du Tech		X		LR20	3c		I(2)-II(1)	X	RMC (12)		RN Mas Larrieu (145 ha).
67) Lido du Canet		X	1997	LR20	3b/3c		II(1)	X	RMC (12)	0,9	Désignation en 2 temps (+ 400 ha).
68) Vallée du Lez						4a/4b	II(1)		RMC	à définir	Présence du Chabot du Lez, ( <i>Cottus petiti</i> ), espèce endémique.
69) Massif de l'Aubrac											Tourbières de la Lozère. Voir site 13 en Auvergne et site 75 en Midi-Pyrénées.
120) Vallée de la Cèze						4a/4b	à préciser		RMC	à définir	Présence de l'Apron ( <i>Zinget asper</i> ).
<b>LIMOUSIN</b>											
70) Haut bassin de la Dordogne (amont d'Argentat)						4a/4b	à préciser		AG	à définir	Sites à <i>Margariifera margariifera</i> (6 cours d'eau fréquentés).
71) Montagnes limousines				(LN02)			I-II (nombr.)	X	AG (39)	70	RN Sagnes de la Godivelle (24 ha), vallée de Chaudetour (820 ha), APB (250 ha). Ensemble de tourbières. Estimation. superf.: LPO, 1994.

Sites par Région	ZH Ramsar	Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar			ZNIEFF	ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>3</sup> ha	Observations
					O	P	Autres					
<b>LORRAINE</b>												
72) Étangs de la petite Woëvie	1991	X	1990	LE01 LE02	3c		I(5)-II(1)	X	RM (39)	30	Superficie Ramsar 5 300 ha.	
73) Étangs de Moselle, inclus le Lindre		X	1992	(LE03)	X		I(nombr.) II(1)	X	RM (38)	50		
74) Tourbières des Hautes-Vosges						1a/2a	à préciser	X	RM (34)	à définir	RN : Tourbière de Machais (144 ha), Massif du Grand Ventron (1 647 ha), Tanet-Gazon du Faing (504 ha). Réseau des tourbières des Hautes-Vosges.	
<b>MIDI-PYRÉNÉES</b>												
75) Massif de l'Aubrac												Tourbières de l'Aveyron. Voir site 13 en Auvergne et site 69 en Languedoc-Roussillon.
76) Val de Garonne (partie)		X		MP06 MP07	3c		à préciser	X	AG (11)	3	RN: Étang de la Mazière (68 ha), Frayère d'aloise (45 ha), APB (25 ha + 2 ha). Estimation superf.: LPO, 1994.	
<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>												
77) Estuaire de la Canche			1997	NC02	3a/3b 3c	1a/1d 2a/2b 2d	I(1)	X	AP (11)	30	RN Baie de Canche (505 ha de DPM). Superficie projet de désignation Baie de Canche-Baie d'Authie : 653 ha. Voir site 92 en Picardie	
78) Vallée de la Scarpe et de l'Escaut				NC01	3c		I(2)-II(2)	X	AP (7, 8)	18	Estimation superficie: Lierdeman, 1991.	
79) Plaitier d'Oye			1997		3b	1a/1d 2a	I(1)		AP	189	RN Plaitier d'Oye (141 ha + 250 ha DPM).	

Sites par Région	ZH Ramsar	Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar			ZNIEFF	ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>3</sup> ha	Observations
					O	P	Autres					
<b>PAYS-DE-LA-LOIRE</b>												
80) Marais salants de Guérande/ Més	1995		1993	PL01	3c		I(1)	X	LB (18)	5,2	Superficie Ramsar 5 200 ha.	
81) Marais de Brière	1995	X	1993	PL02	3c		I(3)-II(1)	X	LB (19)		Superficie Ramsar 19 000 ha.	
82) Basses vallées angevines	1995	X	1993	PL06	3c		II(1)	X	LB (35)		Superficie Ramsar 6 450 ha.	
83) Estuaire de la Loire et vallée de l'Acheneau		X	1993	PL03	3a/3c		I(9)-II(1)	X	LB (25)	20	Estimation superficie: DIREN. Dossier bloqué en 1990 en raison du projet d'extension de la ZPS.	
84) Vallée de la Loire (de Nantes à Montsoreau)				PL11	3c		II(2)	X	LB (34)	12	Estimation superficie: LPO, 1994. APB (90 ha).	
85) Marais de Goulaine		X	1993	(PL14)	X	notam-ment 4b	II(1)	X	LB (30)	1,2	A reconsidérer dans le cadre de la désignation d'un ensemble "Loire".	
86) Lac de Grand-Lieu	1995	X	1993	PL04	3a/3c		I(1)	X	LB (28)		Superficie Ramsar 6 300 ha en hiver, 4 000 ha en été RN du Lac de Grand-Lieu (2.695 ha).	
87) Baie de Bourgneuf et Marais Breton,		X		PL05	3a/3c		I(nombr.) II(2)	X	LB (73)	50	Estimation superficie: DIREN.	
Marais salants de Noirmoutier				PL07	3c							
88) Marais et forêts d'Olonne				PL08	3a/3c		I(6)-II(1)	X	LB	3,25	Étangs, canaux, marais, forêts, ...	
89) Marais de Mazerolles-Petit-Mars, inclus vallée de l'Erdre pour partie et la tourbière de Logné				PL10	3c		I(10)-II(2)	X	LB (29)	2,7	APB (108 ha) Estimation superficie: DIREN.	
90) Baie de l'Aiguillon, Marais Poitevin partie littorale et lagune de la Belle Henriette		X		PL13	3a/3c		I(6)	X	LB (33)	35	Voir site 97 en Poitou-Charente. RN de St-Denis-du-Payré (206 ha) et RNV Ferme de Choisy (85) et Marais du Poiré (250 ha).	
91) Moyenne vallée de la Mayenne							II(1)		LB	à définir	Estimation superficie: DIREN. Présence du Triton de Blasius, hybride du Triton marbré et du Triton créé. Zone à préciser.	
<b>PICARDIE</b>												
92) Baie de Somme	1997	X	1995	PE10	3a/3c		I(3)-II(8)	X	AP (12)	30	RN de la Baie de Somme (3000 ha) Projet de désignation de la baie d'Authie - Baie de Canche (653 ha). Voir site 77 en Nord-Pas-de-Calais.	
93) Vallée de l'Oise (de La Fère à Noyon)				(PE 07)			I(?)-II(1)	X	SN	12 environ	Vallée alluviale avec méandres, intérêt à confirmer.	

Sites par Région	ZH Ramsar	Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar			ZNIEFF	ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>3</sup> ha	Observations
					O	P	Autres					
<b>POTIQU-CHARENTES</b>												
94) Marais du Fier d'Ars		X		PC07	3a/3c		I(14)-II(1)	X	LB (31)	4,35	Estimation superficie: LPO, 1994.	
95) Anse de Fouras, Marais d'Yves et Marais de Rochefort		X		PC05	3c	2c/2d	I(nombr.) II(1)	X	AG (41)	17,5	RN des Marais d'Yves (192 ha). Estimation superficie: LPO, 1994. Présence du <i>Pelobates cultripes</i> .	
96) Estuaire de la Charente				PC01	3c		I(3)-II(1)	X	AG (8)	5,4	Estuaire, prés salés, vasières, ... Voir site 90 en Pays-de-la-Loire.	
97) Marais Poitevin												
98) Marais de Brouage/Marais de Moëze		X	1997	PC06	3a/3b 3c	1a/1d 2a/2b	I(9)-II(1)	X	AG (41)	60	Projet de désignation: 10 ha dont 670 ha du Conservatoire du littoral, RN Moëze (6 720 ha).	
99) Ile d'Oléron		X		PC06	3a/3c		I(4)	X	AG			
100) Bonne Anse				PC08	3c		I(5)-II(2)	X	AG (1)	1,06	Estimation superficie: LPO, 1994.	
101) Estuaire de la Gironde, marais de la rive nord				PC21	3c		I(7)-II(1)	X	AG (1)	2,58	Voir site 2 en Aquitaine.	
<b>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</b>												
102) Moyenne et basse vallée de la Durance				PAC01* PAC17*	3c	4a/4b	I(6)		RMC (7)	20 env.	Présence de l'Apron ( <i>Zingel asper</i> ). APB (870 ha).	
103) Basse vallée du Var				PAC25	3c		I(1)		RMC	1,1	Cours d'eau, mare et îlots.	
104) Camargue	1986	X	1989	PAC02	3a/3c		I(14)-II(3)		RMC (11)		Superficie Ramsar: 85 000 ha. RN de Camargue (13 117 ha).	
105) Marais de Vigueirat			1997	PAC08	3a/3b 3c	2a/2b 2c/2d	I(1)	X	RMC	2	Dont 900 ha du Conservatoire du littoral.	
106) Marais entre Crau et Grand Rhône				PAC08	3a/3c		I(2)-II(1)	X	RMC	5,65		
107) Étangs Citis, Lavalduc, Engrenier				PAC15	3c		I(1)	X	RMC (9)	1,25		
108) Salins d'Hyères et des Pesquiers				PAC10	3c		I(plus.) II(2)	X	RMC (5)	1	Estimation superficie: LPO, 1994.	
109) Rade de Giens						4a/4b	I(1)	X	RMC (5)	1,8	Herbier à posidonies.	
110) Ensemble de lacs et de marés (Gavoti, Gonfaron, St-Maximin, Petit-Laucien, Redon, ...)						2a/2b 2d	à préciser-		RMC	0,03	Présence de 4 espèces de phyllopoïdes dont 1 endémique <i>Linderniella massaliensis</i> .	

Sites par Région	ZH Ramsar	Liste 1989	Examen CNR	ZICO Ramsar	Critères Ramsar			ZH imp. majeure	Bassin hydro	Super. 10 <sup>3</sup> ha	Observations
					O	P	Autres				
<b>RHÔNE-ALPES</b>											
111) Lac Léman	1991	X	1990	RA12	3a/3c			I(nombr.)	RMC (31)	24	Superficie Ramsar 3 335 ha.
112) Val de la Saône		X		RA02	3c	4a/4b		I(nombr.) II(1)	RMC (26)	50	RN de la Truchère (93 ha). Frayères à brochet ( <i>Esox lucius</i> ).
113) Ile de la Platière				RA10*	3c			I(1)	RMC	0,5	RN de l'île de la Platière (485 ha).
114) Étangs de la Dombes		X	1990	RA01	3a/3c			I(nombr.) II(2)	RMC (28)	108	Estimation superficie: Lierdeman, 1991.
115) Lac et marais du Bourget			1997	RA13	3c			I(nombr.) II(1)	RMC (25)	9,35	RN Marais de Lavours (473 ha), APB (132 ha). Estimation superficie: LPO, 1994.
116) Basse rivière d'Ain						4a/4b		I(nombr.) II(3)	RMC	à définir	Présence de l'Apron ( <i>Zingel asper</i> ), vallée de l'Ain y compris confluence Ain/Rhône.
117) Étangs du Forez		X	1990	RA09	3c		2c/2d	I(nombr.) II(1)	LB (65)	80,85	Estimation superficie: LPO, 1994.
118) Val de Drôme: les Ramières Printegarde				RA04*	3c	4a/4b		I(2 et +)	RMC (17)	1	RN des Ramières du Val de Drôme (346 ha). Présence de l'Apron ( <i>Zingel asper</i> ).
119) Vallée de l'Ardèche						4a/4b		I(6)	RMC	à définir	RN Gorges de l'Ardèche (1 572 ha). Présence de l'Apron ( <i>Zingel asper</i> )

#### Légende

- en grisé les zones humides déjà désignées au titre de la Convention de Ramsar.
- en caractères italiques, les zones humides déjà examinées par le Comité national Ramsar, correspondant ou incluant une propriété du Conservatoire du littoral.
- les sites marqués du signe (▼) sont à cheval sur deux régions et repérés par une double numérotation.
- colonne "Examen CNR", les zones ayant déjà fait l'objet d'un examen par le Comité National Ramsar.
- colonne "ZICO" les ZICO marquées d'un astérisque (\*) sont qualifiées uniquement par le critère Ramsar "grand cormoran", les ZICO mises entre parenthèses sont seulement d'importance nationale.
- colonne "ZNIEFF", les nombres, entre parenthèses, de ZNIEFF I et II repérées dans la zone; ils peuvent varier avec le périmètre retenu.
- colonne "Bassin hydro", les lettres font référence aux territoires des Agences de l'eau : AG (Adour-Garonne), AP (Artois-Picardie), LB (Loire-Bretagne), RM (Rhin-Meuse), RMC (Rhône-Méditerranée-Corse), SN (Seine-Normandie); les chiffres entre parenthèses, aux numéros de l'inventaire des zones humides remarquables (Redaud, 1995).
- colonne "Observations", RN (réserve naturelle), RNV (réserve naturelle volontaire), APB (arrêté de protection de biotope).

Tableau II : Par département d'outre-mer, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar (critères et données générales).

DEPARTEMENTS	ZH Ramsar	Liste 1989	Critères Ramsar			ZNIEFF (n°)	Superficie approx. (ha)	Observations
			O	P	autres			
<b>GUADELOUPE</b>								
1) Grand cul de sac marin	1993	X	X	X	X	20 000	Pour mémoire	
<b>GUYANE</b>								
2) Marais de Kaw	1993		X	X	31	137 000	Pour mémoire	
3) Basse Mana	1993		X	X	I	59 000	Pour mémoire	
4) Crique Yivi			X	X	12	à définir	Grand Pripri (intérêt à évaluer)	
5) Pointe Behague			X	X	33	à définir	Intérêt à évaluer	
6) Marais de Panato				X		à définir	Bassin versant du Maroni	
7) Marais et marécages littoraux			X		plusieurs	à définir	Intérêt à évaluer	
<b>MARTINIQUE</b>								
8) Récifs de la Côte est, et de Ste-Luce à Trois Rivières, inclus le Rocher du Diamant				1d/2b	61, 67, ...	à définir	Exemple original de récif barrière à dominance algale Intérêt écologique exceptionnel	
9) Ensemble de rivières			4a/4b		à préciser	à définir	cf observations complémentaires en fin de tableau 2	
<b>REUNION</b>								
10) Etang de St-Paul			3b notam- ment	1a/1d 2a/2b	5	400	Projet de réserve naturelle en cours Marais côtiers d'eau douce à fort endémisme (50%) Intérêt à évaluer	

1 L'état des connaissances actuelles ne permet pas la localisation de zones précises d'importance internationale en milieux maritimes et continentaux; un effort particulier d'étude et de recherche devrait être porté sur les cours d'eau intérieurs et dans les secteurs frontaliers, embouchure de l'Oyapock notamment.

2 Les cours d'eau et les zones humides proposés dont l'intérêt pourrait justifier une désignation sont les suivants:

- les rivières Falaise et Grande Rivière sur la totalité de leur cours,
- le cours supérieur du Lorrain, du Carbet (à partir de la confluence de Petit Carbet et Grand Carbet), de la Lézarde (à partir de sa confluence avec la rivière Blanche) et du Gallion,
- les embouchures des rivières Capot, Lorrain, Carbet, Pilote et Salée, ainsi que les zones humides attenantes.

Tableau III : Par territoire d'outre-mer, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar. Les rubriques "ZH Ramsar", "Liste 1989", "ZNIEFF (n°)" ont été supprimées, car sans objet.

TERRITOIRES	Critères Ramsar			Superficie approx. (ha)	Observations
	O	P	autres		
<b>NOUVELLE-CALÉDONIE</b>					
11) Plaine des Lacs		4a/4b	1a/2a 2b/2d	5000	Lacs et marais d'eau douce de grand intérêt pour les mollusques en particulier (enjeux miniers importants) Présence d'un espèce de poisson endémique ( <i>Neogalaxias caledonicus</i> )
12) Lac Yate et rivière bleue			1a/2b	à définir	Bassin versant de cours d'eau composé de deux cours d'eau et d'un réservoir artificiel Lagon et mangroves
13) Ilet Leprédour			1a/1d 2b/2c	200	Intérêt actuel de la zone à confirmer cependant en raison d'une dégradation possible de l'écosystème (com. pers.)
14) Embouchure du Diahot			1a/1d 2b/2c	2000	Mangroves et forêts marécageuses
15) Barrière corallienne				2,3 M	2 <sup>èm</sup> e grande barrière récifale au monde
16) Rivières et cascades du Mont Panier		4a/4b		à définir	Ichtyofaune endémique
17) Récifs de Grande Terre, corne SO			1a/2a 2d	à définir	Récif représentatif de la barrière calédonienne/diversité élevée et zone à dugong ( <i>Dugong dugong</i> )
18) Iles Belep et extrême nord de la Grande Terre			1a/2b 2d	à définir	Récif barrière et habitats d'une volute endémique ( <i>Cymbolia desayesi</i> )
19) Iles Huon et Surprise			2c	à définir	Atolls coralliens et lieu de ponte important de la tortue verte ( <i>Chelonia mydas</i> )
20) Chesterfield et Bellona	3		2a/2b 2d	à définir	Atolls, diversité biologique élevée et site important pour les tortues marines ainsi que <i>Cymbiolacca thatcheri</i> et <i>Lyria grangei</i> (mollusques endémiques)

TERRITOIRES	Critères Ramsar			Superficie approx. (ha)	Observations
	O	P	autres		
<b>POLYNÉSIE FRANÇAISE<sup>3</sup></b>					
<i>Ile de Tahiti</i>					
21) Lac Vaihira			1a/2b	20 environ	
22) Miti Rapa et Port Phaeton			1a/2a 2b	36 + Port Phaeton	Lagune et marais saumâtres
23) Vallée Papenoo			1a/2b	à définir	Zones humides alluviales
<i>Ile de Matao</i>					
24) Roto Rahi et Roto Itii			1a	300 + 150	Lagune et marais saumâtres
<i>Ile de Huahine</i>					
25) Lac Maeva			1a	375	Marais et marécages saumâtres
<i>Archipel de Tuamotu</i>					
26) Tuherahera Motu			1d	à définir	Zones humides marécageuses
27) Niau			1d	3300	Atoll + lagon fermé
28) Taiaro			1a/2b	2000	Réserve de la biosphère atoll + lagon fermé
29) Tahanea			2a	à définir	Atoll
30) Raevski			2a	à définir	Atoll
31) Masurea sud et Masurei Vavao			2a	à définir	Atoll
32) Rurutu			1a	à définir	Zones humides fluviales
<b>WALLIS ET FUTUNA</b>					
33) Lacs de cratère de l'île d'Uvéa (Wallis)			1a/2b	43 (total)	Ensemble de sept lacs de cratères (Kikila, Lalolalo, Lanutavake, Lanutuli, Alofival, Lano et Lanumaha)
<b>TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES<sup>4</sup></b>					
34) Les Kerguelen, Crozet, Amsterdam et St-Paul			not. 1a/2a/2b/2c	776 000	Superficies des seules parties terrestres auxquelles il convient, le cas échéant, d'ajouter partie du plateau continental <sup>5</sup> , intérêt des sites à évaluer

<sup>3</sup> La liste des zones proposées pourrait être complétée par un échantillon de récifs coralliens représentatifs des quatre archipels : Société (îles hautes et atolls), Tuamou-Gambier (atoll), Marquises et Australes; le repérage exact de ces sites exige une analyse plus approfondie.

<sup>4</sup> Les secteurs les plus intéressants des TAAF restent sans doute encore à évaluer.

<sup>5</sup> Dans l'hypothèse d'une désignation de tout ou partie de l'archipel, il conviendra de s'interroger sur l'opportunité d'associer des parties littorales marines aux sites terrestres constituant la zone désignée; les superficies relatives des parties terrestres et du plateau continental des îles se répartissent de la façon suivante:

- Archipel de Kerguelen: 720 000 ha terrestres + 10 000 ha golfe du Morbihan + 1 049 500 ha de plateau continentale;

- Archipel de Crozet: 50 000 ha terrestres + 1 495 000 ha de plateau continental;

- Ile d'Amsterdam: 5 500 ha terrestres;

- Ile de St-Paul: 800 ha terrestres.

Tableau IV : Par île à statut particulier, liste commentée des zones humides répondant aux critères Ramsar. Les rubriques "ZH Ramsar", "Liste 1989", "ZNIEFF (n°)" ont été supprimées, car sans objet.

STATUTS PARTICULIERS	Critères Ramsar			Superficie approx. (ha)	Observations
	O	P	autres		
MAYOTTE					
35) Récifs coralliens			1d/2b 2c/2d	10 000 environ	Le plus grand complexe récifal d'île haute de l'Océan Indien, intérêts biologique et géomorphologique rares (désignation évoquée par le CNR en 1995)
36) Vasière des Badamiers.	3b		2a	120	Projet de désignation examiné par le CNR en 1996. En partie, propriété du Conservatoire du littoral (115 ha)
St-PIERRE ET MIQUELON					
37) Lagune du grand Barachois	X		X	800	Thibault et Guyot (1988)
CLIPPERTON					
38) Ile de Clipperton			1a/2b	600	Atoll + lagune
ILES ÉPARSES					Évaluation à faire de l'ensemble des îles
39) Europa			2a/2b 2c/2d	à préciser	Lieu de ponte d'importance internationale pour la tortue verte <i>Chelonia midas</i>

### Liste récapitulative des zones humides répondant aux critères de Ramsar par région administrative.

<p><b>ALSACE</b> 1) Vallée du Rhin/Ried d'Alsace</p> <p><b>AQUITAINE</b> 2) Estuaire, basse vallée de la Gironde [voir 101] 3) Basse vallée de la Dordogne 4) Marais du bassin d'Arcachon 5) <i>Domaine de Certes/delta de l'Eyre</i> 6) Champ de tir du Poteau 7) Arjuzanx 8) Domaine d'Orx 9) Estuaire de la Bidassoa</p> <p><b>AUVERGNE</b> 10) Val d'Allier [voir 23] 11) Haut Val d'Allier 12) Haut bassin de la Truyère 13) Massif de l'Aubrac [voir 75, 69] 14) Massif du Cézallier</p> <p><b>BASSE-NORMANDIE</b> 15) Iles St-Marcouf 16) Littoral Augeron 17) Estuaire de l'Orne 18) Baie des Veys/Marais de Carentan 19) Havre de la Sienne 20) Iles Chausey 21) Baie du Mt-St-Michel [voir 24] 22) Marais de l'estuaire de la Seine (y compris Marais Vernier) [voir 54]</p> <p><b>BOURGOGNE</b> 23) Val d'Allier [voir 10]</p> <p><b>BRETAGNE</b> 24) Baie du Mt-St-Michel [voir 21] 25) Baie de St-Brieuc 26) Estuaires du Trieux et du Jaudy 27) Baies de Morlaix et de Carantec 28) Baie de Goulven 29) Rade de Brest 30) <i>Marais et Baie d'Audierne</i> 31) Rade de Lorient 32) Baie de Quiberon 33) Golfe du Morbihan 34) Baie de Vilaine 35) Toubières des Monts d'Arrée</p> <p><b>CENTRE</b> 36) Vallée de la Loire (Orléanais) 37) Vallée de la Loire environs de Blois 38) Étangs de Sologne 39) Brenne</p> <p><b>CHAMPAGNE ARDENNE</b> 40) Hautes-Fagnes 41) Vallées de la Meuse, de la Chiens 42) Vallée de l'Aisne 43) Étangs d'Argonne 44) Étangs de la Champagne humide 45) Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube [voir 56] 46) Marais de St-Gond</p>	<p><b>CORSE</b> 47) Étang de Biguglia 48) Biguglia (partie marine) 49) Étangs d'Urbino et zones humides périphériques 50) Baie de Galéria 51) Récifs de San-Fiorenzo</p> <p><b>FRANCHE-COMTE</b> 52) Haut-Doubs 53) Vallée du Drugeon</p> <p><b>HAUTE-NORMANDIE</b> 54) Marais de l'estuaire de la Seine (y compris Marais Vernier) [voir 22] 55) Boucles de Poses et de Muids</p> <p><b>ILE-DE-FRANCE</b> 56) Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube [voir 45]</p> <p><b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b> 57) Petite Camargue 58) Étangs montpelliérains 59) Étang de Thau 60) Cordon lagunaire de Sète à Agde 61) Étang du Bagnas 62) Étang de Capestang 63) Étangs de Vendres, Pissevache et Lespignan 64) Étangs narbonnais 65) Étangs de Leucate et Lapalme 66) Étangs de Canet, de Villeneuve de la Raho, embouchure du Tech 67) <i>Lido du Canet</i> 68) Vallée du Lez 69) Massif de l'Aubrac [voir 13, 75] 120) Vallée de la Cèze</p> <p><b>LIMOUSIN</b> 70) Haut bassin de la Dordogne (amont d'Argentat) 71) Montagnes limousines</p> <p><b>LORRAINE</b> 72) Étangs de la petite Woëvre 73) Étangs de Moselle, le Lindre 74) Tourbières des Hautes-Vosges</p> <p><b>MIDI-PYRÉNÉES</b> 75) Massif de l'Aubrac [voir 13, 69] 76) Val de Garonne (partie)</p> <p><b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b> 77) <i>Estuaire de la Canche</i> 78) Vallée de la Scarpe et de l'Escaut 79) <i>Platier d'Oye</i></p>	<p><b>PAYS-DE-LA-LOIRE</b> 80) Marais salants de Guérande/ Mès 81) Marais de Brière 82) Basses vallées angevines 83) Estuaire de la Loire et vallée de l'Acheneau 84) Vallée de la Loire (de Nantes à Montsoreau) 85) Marais de Goulaine 86) Lac de Grand-Lieu 87) Baie de Bourgneuf, Marais Breton, Marais salants de Noirmoutier 88) Marais et forêts d'Olonne 89) Marais de Mazerolles-Petit-Mars, vallée de l'Erdre pour partie, tourbière de Logné 90) Baie de l'Aiguillon, Marais Poitevin littoral, lagune de la Belle Henriette [voir 97] 91) Moyenne vallée de la Mayenne</p> <p><b>PICARDIE</b> 92) Baie de Somme 93) Vallée de l'Oise (de La Fère à Noyon)</p> <p><b>POITOU-CHARENTES</b> 94) Marais du Fier d'Ar 95) Anse de Fouras, Marais d'Yves et Marais de Rochefort 96) Estuaire de la Charente 97) Marais Poitevin [voir 90] 98) <i>Marais de Brouage/Marais de Moëze</i> 99) Ile d'Oléron 100) Bonne Anse 101) Estuaire de la Gironde, marais de la rive nord [voir 2]</p> <p><b>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</b> 102) Moyenne et basse vallée de la Durance 103) Basse vallée du Var 104) Camargue 105) <i>Marais de Vigueirat</i> 106) Marais entre Crau et Grand Rhône 107) Étangs Citis, Lavalduc, Engrenier 108) Salins d'Hyères et des Pesquiers 109) Rade de Giens 110) Ensemble de lacs et de mares</p> <p><b>RHÔNE ALPES</b> 111) Lac Léman 112) Val de la Saône 113) Ile de la Platière 114) Étangs de la Dombes 115) Lac et marais du Bourget 116) Basse rivière d'Ain 117) Étangs du Forez 118) Val de Drôme: les Ramières Printegarde 119) Vallée de l'Ardèche</p>
--	---	---

**Liste récapitulative des zones humides répondant aux critères de Ramsar  
par département d'outre-mer, par territoire d'outre-mer et par île à statut particulier.**

<b>Départements</b>	<b>Territoires</b>	<b>Autres statuts</b>
<b>GUADELOUPE</b> 1) Grand cul de sac marin <b>GUYANE</b> 2) Marais de Kaw 3) Basse Mana 4) Crique Yiyi 5) Pointe Behague 6) Marais de Panato 7) Marais et marécages littoraux <b>MARTINIQUE</b> 8) Récifs de la Côte est, et de Ste-Luce à Trois Rivières, inclus le Rocher du Diamant 9) Ensemble de rivières <b>REUNION</b> 10) Etang de St Paul	<b>NOUVELLE CALEDONIE</b> 11) Plaine des Lacs 12) Lac Yate et rivière bleue 13) Ilet Leprédour 14) Embouchure du Diahot 15) Barrière corallienne 16) Rivières et cascades du Mont Panier 17) Récifs de Grande Terre, come SO 18) Iles Belep et extrême nord de la Grande Terre 19) Iles Huon et Surprise 20) Chesterfield et Bellona <b>POLYNESIE FRANCAISE</b> <u>Ile de Tahiti</u> 21) Lac Vaihiria 22) Miti Rapa et Port Phaëton 23) Vallée Papenoo <u>Ile de Maïao</u> 24) Roto Rahi et Roto Itii <u>Ile de Huahine</u> 25) Lac Maeva <u>Archipel de Tuamotu</u> 26) Tuherahera Motu 27) Niau 28) Taiaro 29) Tahanea 30) Raevski 31) Maturea sud et Maturei Vavao 32) Rurutu <b>WALLIS ET FUTUNA</b> 33) Lacs de cratère de l'île d'Uvéa (Wallis) <b>TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES</b> 34) les Kerguelen, Crozet, Amsterdam et St Paul	<b>MAYOTTE</b> 35) Récifs coralliens 36) Vasière des Badamiers <b>St-PIERRE ET MIQUELON</b> 37) Lagune du grand Barchois <b>CLIPPERTON</b> 38) Ile de Clipperton <b>ILES EPARSEES</b> 39) Europa

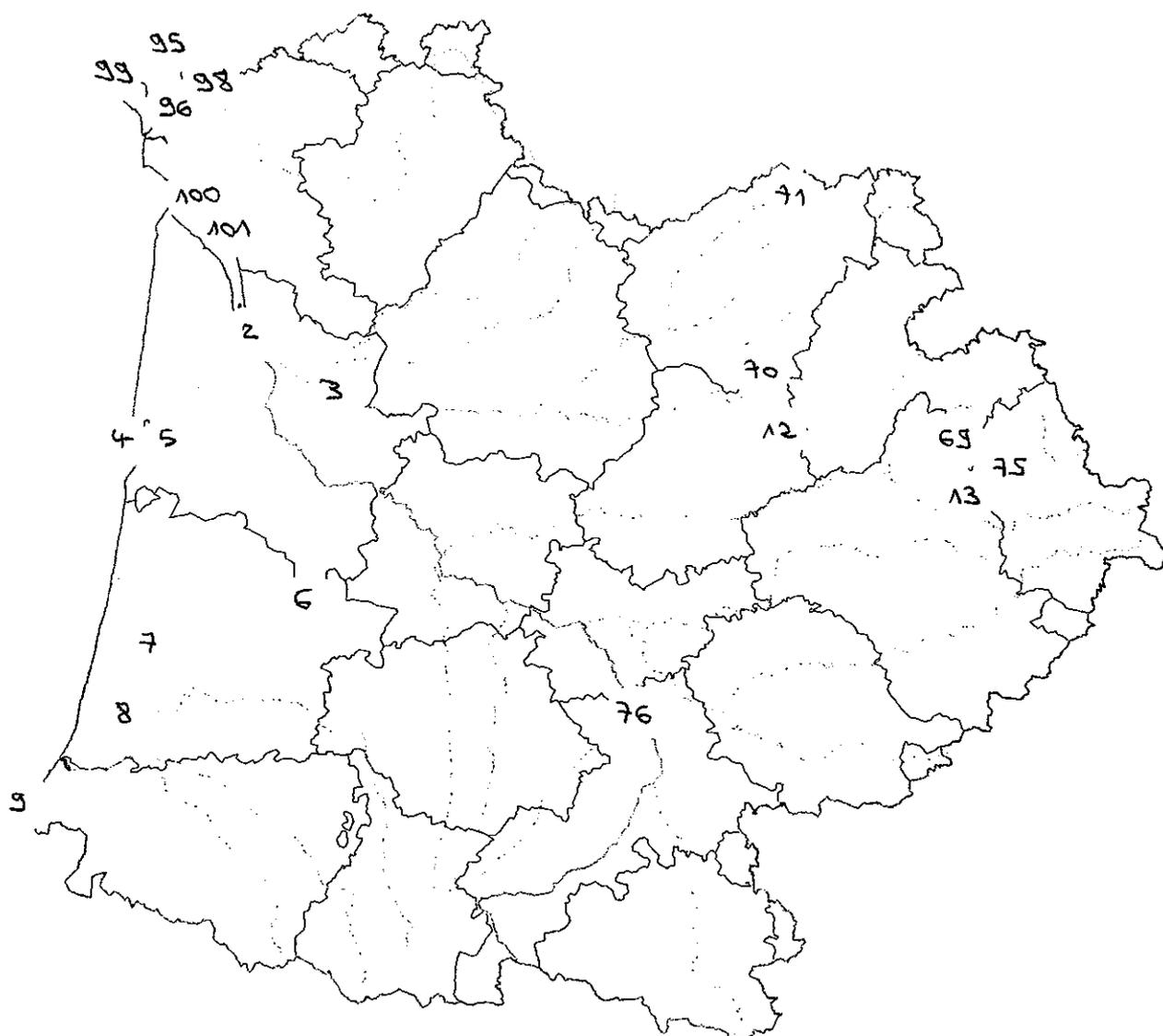
**CARTES DE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE  
SITUÉES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, PAR GRAND BASSIN HYDROGRAPHIQUE**

- **Liste récapitulative des zones humides répondant aux critères de Ramsar par grand bassin hydrographique.**
- **Carte de localisation des zones du Bassin Adour-Garonne.**
- **Carte de localisation des zones du Bassin Artois-Picardie.**
- **Carte de localisation des zones du Bassin Loire-Bretagne.**
- **Carte de localisation des zones du Bassin Rhin-Meuse.**
- **Carte de localisation des zones du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse.**
- **Carte de localisation des zones du Bassin Seine-Normandie.**

## Liste des zones humides répondant aux critères de Ramsar par grand bassin hydrographique.

<p><b>ADOUR-GARONNE</b></p> <p>2) Estuaire, basse vallée de la Gironde [voir 101]</p> <p>3) Basse vallée de la Dordogne</p> <p>4) Marais du bassin d'Arcachon</p> <p>5) <i>Domaine de Certes/delta de l'Eyre</i></p> <p>6) Champ de tir du Poteau</p> <p>7) Arjuzanx</p> <p>8) Domaine d'Orx</p> <p>9) Estuaire de la Bidassoa</p> <p>12) Haut bassin de la Truyère</p> <p>13) Massif de l'Aubrac-Cantal [voir 69, 75]</p> <p>69) Massif de l'Aubrac-Lozère [voir 13, 75]</p> <p>75) Massif de l'Aubrac-Aveyron [voir 13, 69]</p> <p>70) Haut bassin de la Dordogne (amont d'Argentat)</p> <p>71) Montagnes limousines</p> <p>76) Val de Garonne (partie)</p> <p>95) Anse de Fouras, Marais d'Yves et Marais de Rochefort</p> <p>96) Estuaire de la Charente</p> <p>98) <i>Marais de Brouage/Marais de Moëze</i></p> <p>100) Bonne Anse</p> <p>101) Estuaire de la Gironde, marais de la rive nord [voir 2]</p>	<p><b>LOIRE-BRETAGNE</b></p> <p>10) Val d'Allier [voir 23]</p> <p>11) Haut Val d'Allier</p> <p>14) Massif du Cézallier</p> <p>23) Val d'Allier [voir 10]</p> <p>24) Baie du Mt-St-Michel [voir 21]</p> <p>25) Baie de St-Brieuc</p> <p>26) Estuaires du Trieux et du Jaudy</p> <p>27) Baies de Morlaix et de Carantec</p> <p>28) Baie de Goulven</p> <p>29) Rade de Brest</p> <p>30) <i>Marais et Baie d'Audierne</i></p> <p>31) Rade de Lorient</p> <p>32) Baie de Quiberon</p> <p>33) Golfe du Morbihan</p> <p>34) Baie de Vilaine</p> <p>35) Toubières des Monts d'Arrée</p> <p>36) Vallée de la Loire (Orléanais)</p> <p>37) Vallée de la Loire environs de Blois</p> <p>38) Étangs de Sologne</p> <p>39) Brenne</p> <p>80) Marais salants de Guérande/ Mès</p> <p>81) Marais de Brière</p> <p>82) Basses vallées angevines</p> <p>83) Estuaire de la Loire et vallée de l'Acheneau</p> <p>84) Vallée de la Loire (de Nantes à Montsoreau)</p> <p>85) Marais de Goulaine</p> <p>86) Lac de Grand-Lieu</p> <p>87) Baie de Bourgneuf, Marais Breton, Marais salants de Noirmoutier</p> <p>88) Marais et forêts d'Olonne</p> <p>89) Marais de Mazerolles-Petit-Mars, vallée de l'Erdre pour partie, tourbière de Ligné</p> <p>90) Baie de l'Aiguillon, Marais Poitevin littoral, lagune de la Belle Henriette [voir 97]</p> <p>91) Moyenne vallée de la Mayenne</p> <p>94) Marais du Fier d'Ars</p> <p>97) Marais Poitevin [voir 90]</p> <p>99) Ile d'Oléron</p> <p>117) Étangs du Forez</p>	<p><b>RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE</b></p> <p>47) Étang de Biguglia</p> <p>48) Biguglia (partie marine)</p> <p>49) Étangs d'Urbino et zones humides périphériques</p> <p>50) Baie de Galéria</p> <p>51) Récifs de San-Fiorenzo</p> <p>52) Haut-Doubs</p> <p>53) Vallée du Drugeon</p> <p>57) Petite Camargue</p> <p>58) Étangs montpelliérains</p> <p>59) Étang de Thau</p> <p>60) Cordon lagunaire de Sète à Agde</p> <p>61) Étang du Bagnas</p> <p>62) Étang de Capestang</p> <p>63) Étangs de Vendres, Pissevache et Lespignan</p> <p>64) Étangs narbonnais</p> <p>65) Étangs de Leucate et Lapalme</p> <p>66) Étangs de Canet, de Villeneuve de la Raho, embouchure du Tech</p> <p>67) <i>Lido du Canet</i></p> <p>68) Vallée du Lez</p> <p>102) Moyenne et basse vallée de la Durance</p> <p>103) Basse vallée du Var</p> <p>104) Camargue</p> <p>105) <i>Marais de Vigueirat</i></p> <p>106) Marais entre Crau et Grand Rhône</p> <p>107) Étangs Citis, Lavalduc, Engrenier</p> <p>108) Salins d'Hyères et des Pesquiers</p> <p>109) Rade de Giens</p> <p>110) Ensemble de lacs et de mares</p> <p>111) Lac Léman</p> <p>112) Val de la Saône</p> <p>113) Ile de la Platière</p> <p>114) Étangs de la Dombes</p> <p>115) Lac et marais du Bourget</p> <p>116) Basse rivière d'Ain</p> <p>118) Val de Drôme: les Ramières Printegarde</p> <p>119) Vallée de l'Ardèche</p> <p>120) Vallée de la Cèze</p>
<p><b>SEINE-NORMANDIE</b></p> <p>15) Iles St-Marcouf</p> <p>16) Littoral Augeron</p> <p>17) Estuaire de l'Orne</p> <p>18) Baie des Veys/Marais de Carentan</p> <p>19) Havre de la Sienne</p> <p>20) Iles Chausey</p> <p>21) Baie du Mt-St-Michel [voir 24]</p> <p>22) Marais de l'estuaire de la Seine (y compris Marais Vernier) [voir 54]</p> <p>42) Vallée de l'Aisne</p> <p>43) Étangs d'Argonne</p> <p>44) Étangs de la Champagne humide</p> <p>45) Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube [voir 56]</p> <p>46) Marais de St-Gond</p> <p>54) Marais de l'estuaire de la Seine (y compris Marais Vernier) [voir 22]</p> <p>55) Boucles de Poses et de Muids</p> <p>56) Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube [voir 45]</p> <p>93) Vallée de l'Oise (de La Fère à Noyon)</p>	<p><b>ARTOIS-PICARDIE</b></p> <p>77) <i>Estuaire de la Canche</i></p> <p>78) Vallée de la Scarpe et de l'Escaut</p> <p>79) <i>Platier d'Oye</i></p> <p>92) Baie de Somme</p>	<p><b>RHIN-MEUSE</b></p> <p>1) Vallée du Rhin/Ried d'Alsace</p> <p>40) Hautes-Fagnes</p> <p>41) Vallées de la Meuse, de la Chiers</p> <p>72) Étangs de la petite Woëvre</p> <p>73) Étangs de Moselle, le Lindre</p> <p>74) Tourbières des Hautes-Vosges</p>

# BASSIN ADOUR-GARONNE



- 2) Estuaire de la Gironde et basse vallée de la Gironde
- 3) Basse vallée de la Dordogne
- 4) Marais du bassin d'Arcachon
- 5) Domaine de Certes/delta de l'Eyre
- 6) Champ de tir du Poteau
- 7) Arjuzanx
- 8) Domaine d'Orx
- 9) Estuaire de la Bidassoa
- 12) Haut bassin de la Truyère

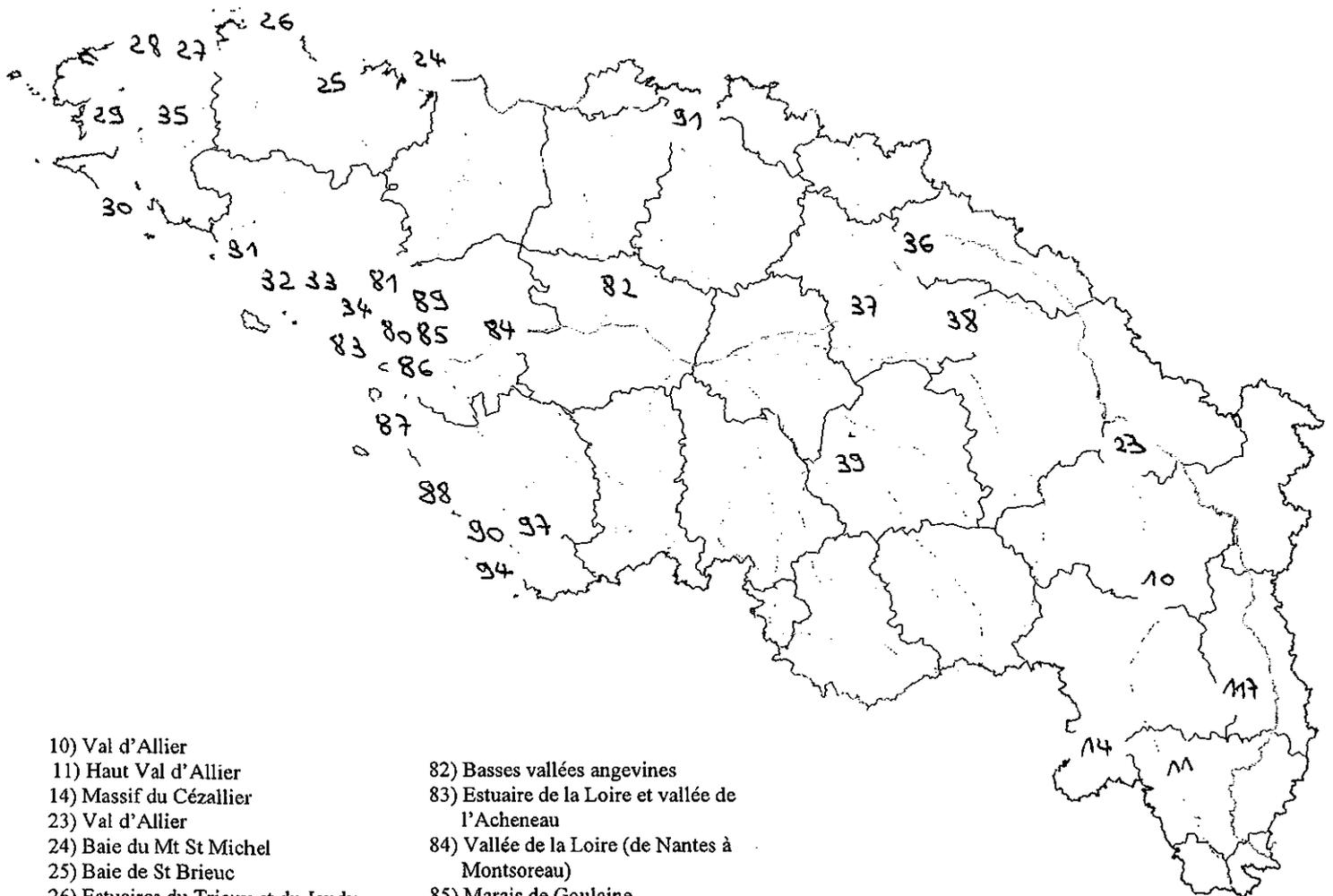
- 13), 69) et 75) Massif de l'Aubrac
- 70) Haut bassin de la Dordogne (amont d'Argentat)
- 71) Montagnes limousines
- 76) Val de Garonne (partie)
- 95) Anse de Fouras, marais d'Yves et marais de Rochefort
- 96) Estuaire de la Charente
- 98) Marais de Brouage/marais de Moëze
- 100) Bonne Anse
- 101) Estuaire de la Gironde marais de la rive nord

# BASSIN ARTOIS-PICARDIE



- 77) Estuaire de la Canche
- 78) Vallée de la Scarpe et de l'Escaut
- 79) Platier d'Oye
- 92) Baie de Somme

# BASSIN LOIRE-BRETAGNE



- |  |  |
|--|--|
| 10) Val d'Allier                         | 82) Basses vallées angevines   |
| 11) Haut Val d'Allier                    | 83) Estuaire de la Loire et vallée de l'Acheneau   |
| 14) Massif du Cézallier                  | 84) Vallée de la Loire (de Nantes à Montsoreau)  |
| 23) Val d'Allier                         | 85) Marais de Goulaine   |
| 24) Baie du Mt St Michel                 | 86) Lac de Grand Lieu  |
| 25) Baie de St Brieuc                    | 87) Baie de Bourgneuf et marais breton et marais salants de Noirmoutier                            |
| 26) Estuaires du Trieux et du Jaudy      | 88) Marais et forêts d'Olonne  |
| 27) Baies de Morlaix et de Carantec      | 89) Marais de Mazerolles-Petit Mars, inclus vallée de l'Erdre pour partie et la tourbière de Ligné |
| 28) Baie de Goulven                      | 90) Baie de l'Aiguillon, marais poitevin partie littorale et lagune de la belle Henriette          |
| 29) Rade de Brest                        | 91) Moyenne vallée de la Mayenne   |
| 30) Marais et Baie d'Audierne            | 94) Marais du Fier d'Ars   |
| 31) Rade de Lorient                      | 97) Marais poitevin  |
| 32) Baie de Quiberon                     | 99) Ile d'Oléron   |
| 33) Golfe du Morbihan                    | 117) Etangs du Forez   |
| 34) Baie de Vilaine                      |  |
| 35) Monts d'Arrée                        |  |
| 36) Vallée de la Loire (Orléanais)       |  |
| 37) Vallée de la Loire environs de Blois |  |
| 38) Etangs de Sologne                    |  |
| 39) Brenne                               |  |
| 80) Marais salants de Guérande/ Mès      |  |
| 81) Marais de Brière                     |  |

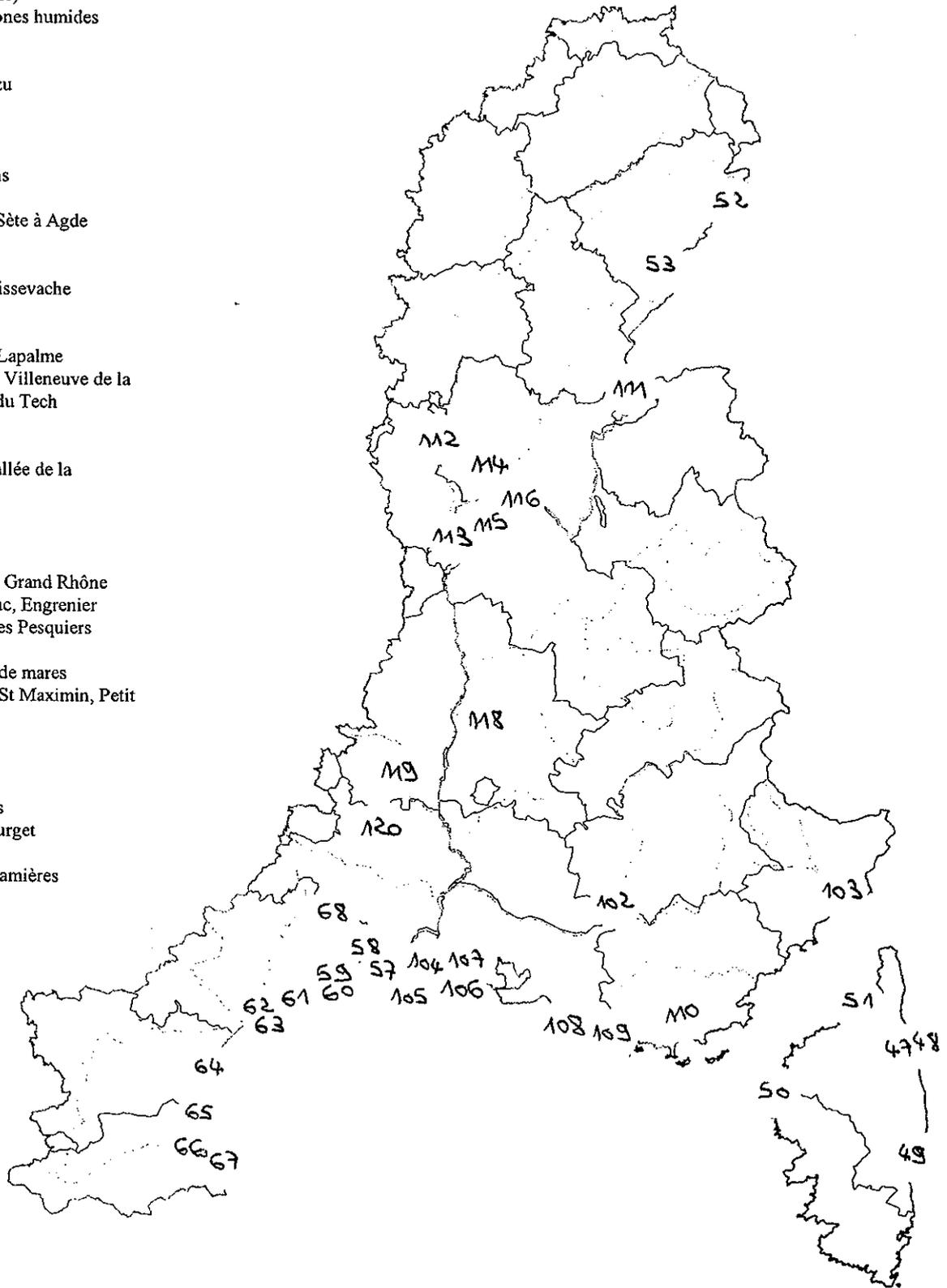
# BASSIN RHIN-MEUSE



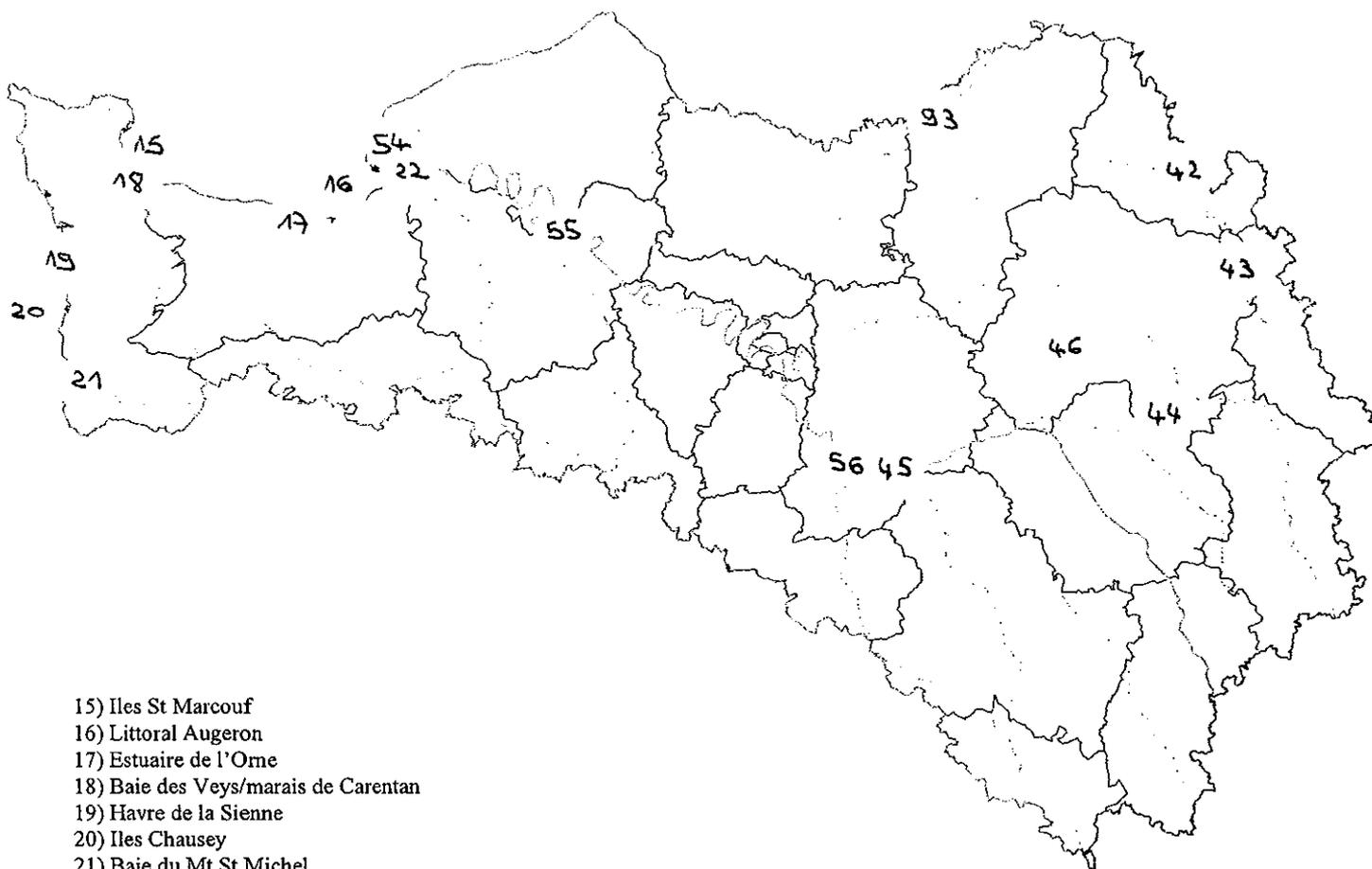
- 1) Vallée du Rhin/ried d'Alsace
- 40) Hautes fagnes
- 41) Vallées de la Meuse et de la Chiers
- 72) Etangs de la petite Woivre
- 73) Etangs de Moselle inclus le Lindre
- 74) Tourbières des Hautes Vosges

# BASSIN RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

- 47) Etang de Biguglia
- 48) Biguglia (partie marine)
- 49) Etangs d'Urbino et zones humides périphériques
- 50) Baie de Galeria
- 51) Récifs de San Fiorenzu
- 52) Haut Doubs
- 53) Vallée du Drugeon
- 57) Petite Camargue
- 58) Etangs montpelliérains
- 59) Etang de Thau
- 60) Cordon lagunaire de Sète à Agde
- 61) Etang du Bagnas
- 62) Etang de Capestang
- 63) Etangs de Vendres, Pissevache et Lespignan
- 64) Etangs narbonnais
- 65) Etangs de Leucate et Lapalme
- 66) Etangs de Canet et de Villeneuve de la Raho et embouchure du Tech
- 67) Lido du Canet
- 68) Vallée du Lez
- 102) Moyenne et basse vallée de la Durance
- 103) Basse vallée du Var
- 104) Camargue
- 105) Marais de Vigueirat
- 106) Marais entre Crau et Grand Rhône
- 107) Etangs Citis, Lavalduc, Engrenier
- 108) Salins d'Hyères et des Pesquiers
- 109) Rade de Giens
- 110) Ensemble de lacs et de mares (Gavoti, Gonfaron, St Maximin, Petit Laucien, Redon, ...)
- 111) Lac Léman
- 112) Val de la Saône
- 113) Ile de la Platière
- 114) Etangs de la Dombes
- 115) Lac et marais du Bourget
- 116) Basse rivière d'Ain
- 118) Val de Drôme: les Ramières Printegarde
- 119) Vallée de l'Ardèche
- 120) Vallée de la Cèze



# BASSIN SEINE-NORMANDIE



- 15) Iles St Marcouf
- 16) Littoral Augeron
- 17) Estuaire de l'Orne
- 18) Baie des Veys/marais de Carentan
- 19) Havre de la Sienne
- 20) Iles Chausey
- 21) Baie du Mt St Michel
- 22) Marais de l'estuaire de la Seine  
(y compris marais Vernier)
- 42) Vallée de l'Aisne
- 43) Etangs d'Argonne
- 44) Etangs de la Champagne humide
- 45) Vallée de la Bassée et basse vallée de  
l'Aube
- 46) Marais de St Gond
- 54) Marais de l'estuaire de la Seine
- 55) Boucles de Poses et de Muids
- 56) Vallée de la Bassée et basse vallée de l'Aube
- 93) Vallée de l'Oise (La Fère à Noyon)

**CARTES DE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE  
SITUÉES DANS LES DOM, LES TOM ET LES ÎLES À STATUT PARTICULIER**

• **Carte générale de situation des DOM, TOM et îles à statut particulier.**

• **Les DOM.**

- Carte de localisation des zones de la Guadeloupe et de la Guyane.

- Carte de localisation des zones de la Martinique et de la Réunion.

• **Les TOM.**

- Carte de localisation des zones de la Nouvelle-Calédonie.

- Carte de localisation générale des zones de la Polynésie française

- Carte de localisation des zones des îles Tahiti, Moorea, Huahine et Maiao (Polynésie française).

- Carte de localisation des zones de Wallis et des Terres australes et antarctiques françaises (archipels de Kerguelen, de Crozet, îles d'Amsterdam et de St-Paul)

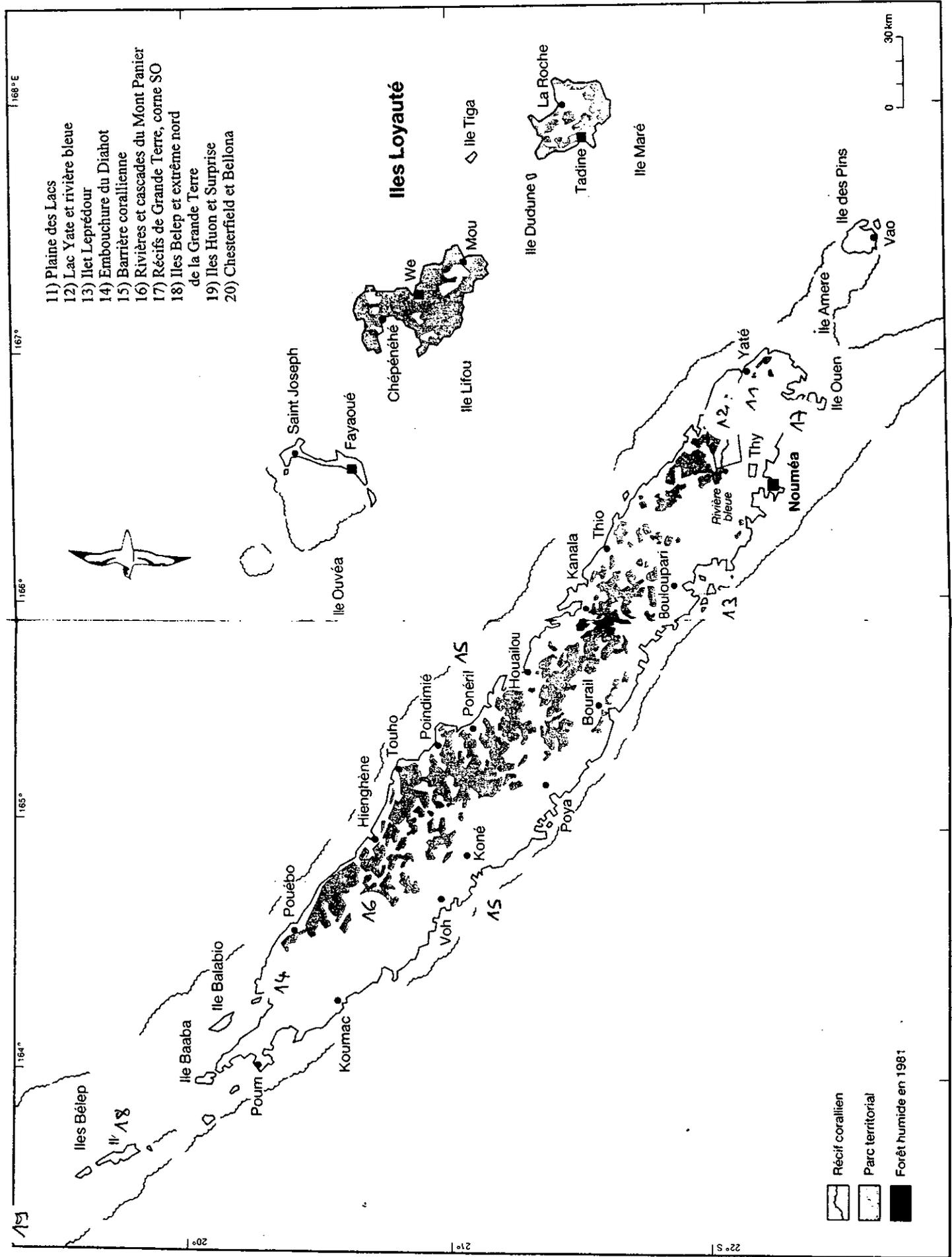
• **Les îles à statut particulier.**

- Carte de localisation des zones de Mayotte et de St-Pierre et Miquelon

- Carte de localisation des zones de Clipperton et des îles Eparses



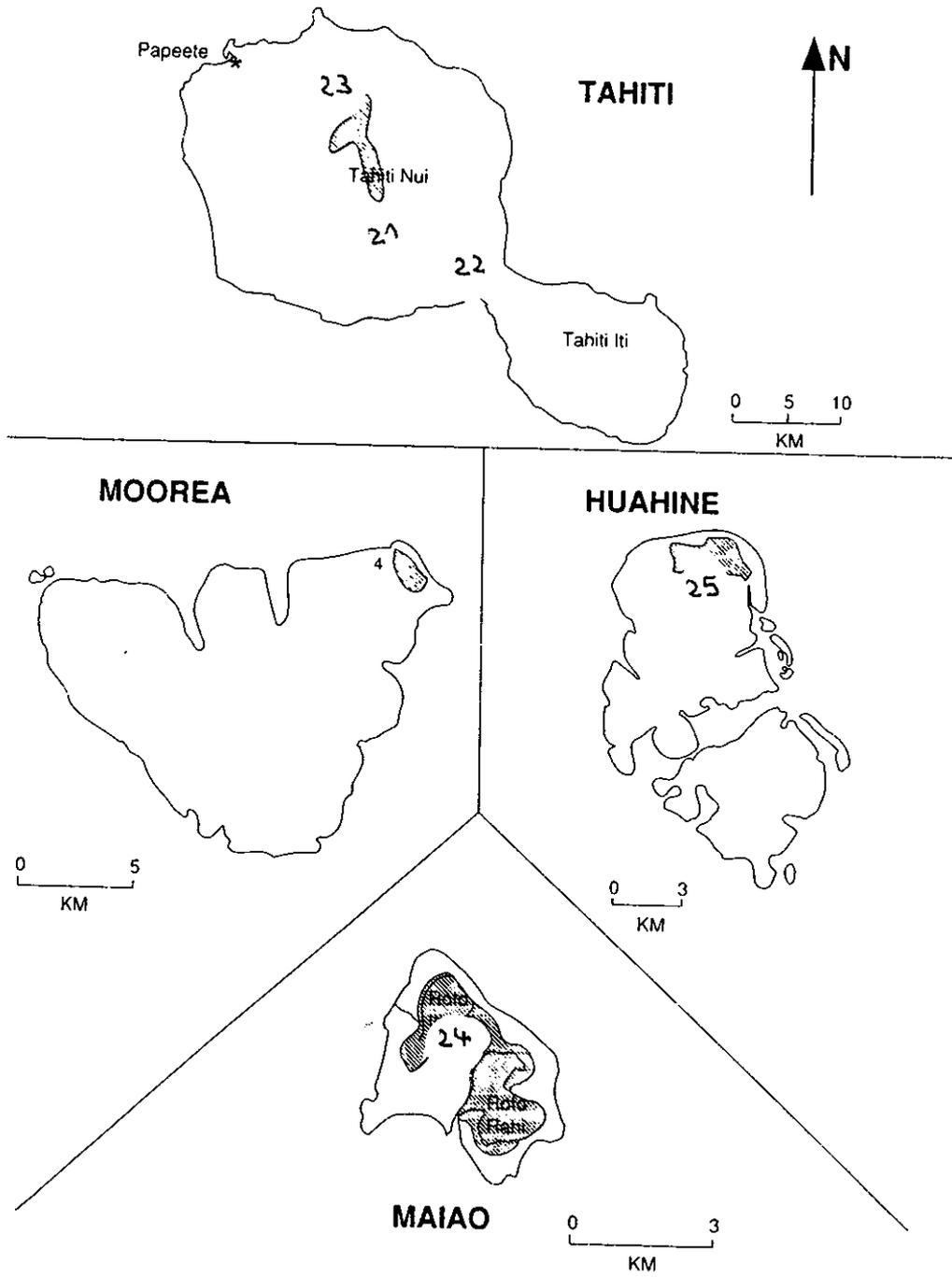




- 11) Plaine des Lacs
- 12) Lac Yate et rivière bleue
- 13) Ilet Leprédour
- 14) Embouchure du Diahot
- 15) Barrière corallienne
- 16) Rivières et cascades du Mont Panier
- 17) Récifs de Grande Terre, corne SO
- 18) Iles Belep et extrême nord de la Grande Terre
- 19) Iles Huon et Surprise
- 20) Chesterfield et Bellona



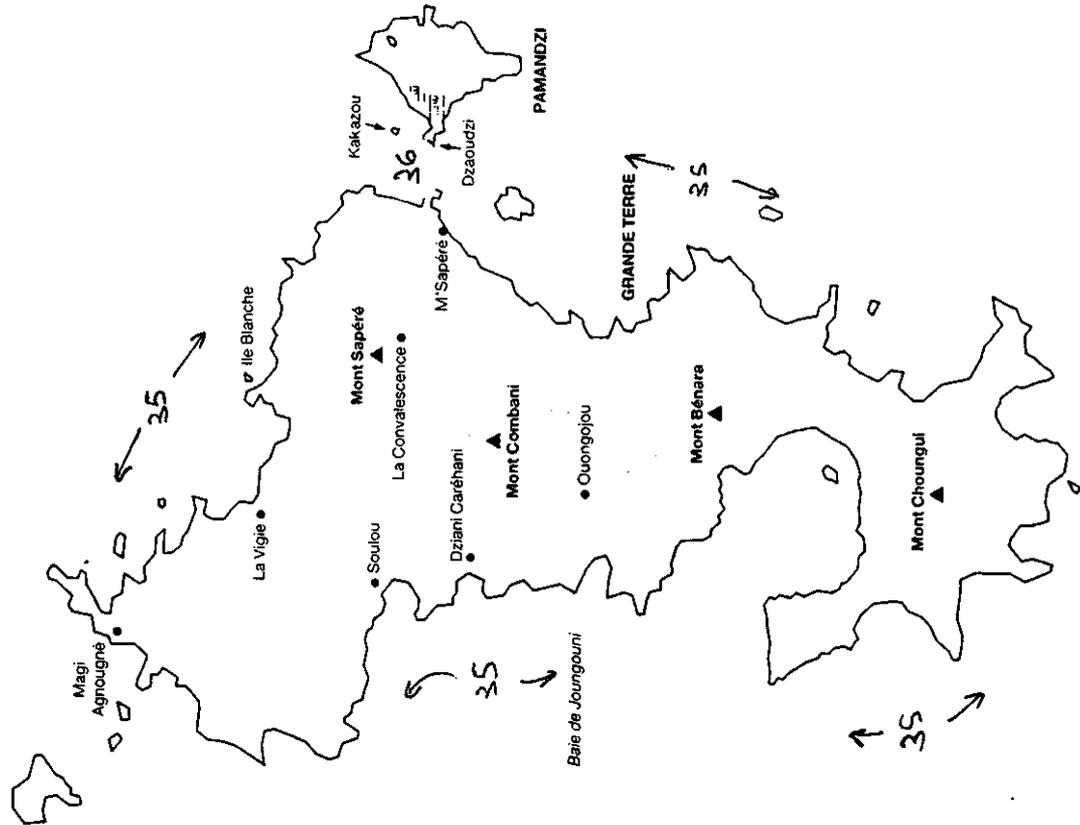
Polynésie française





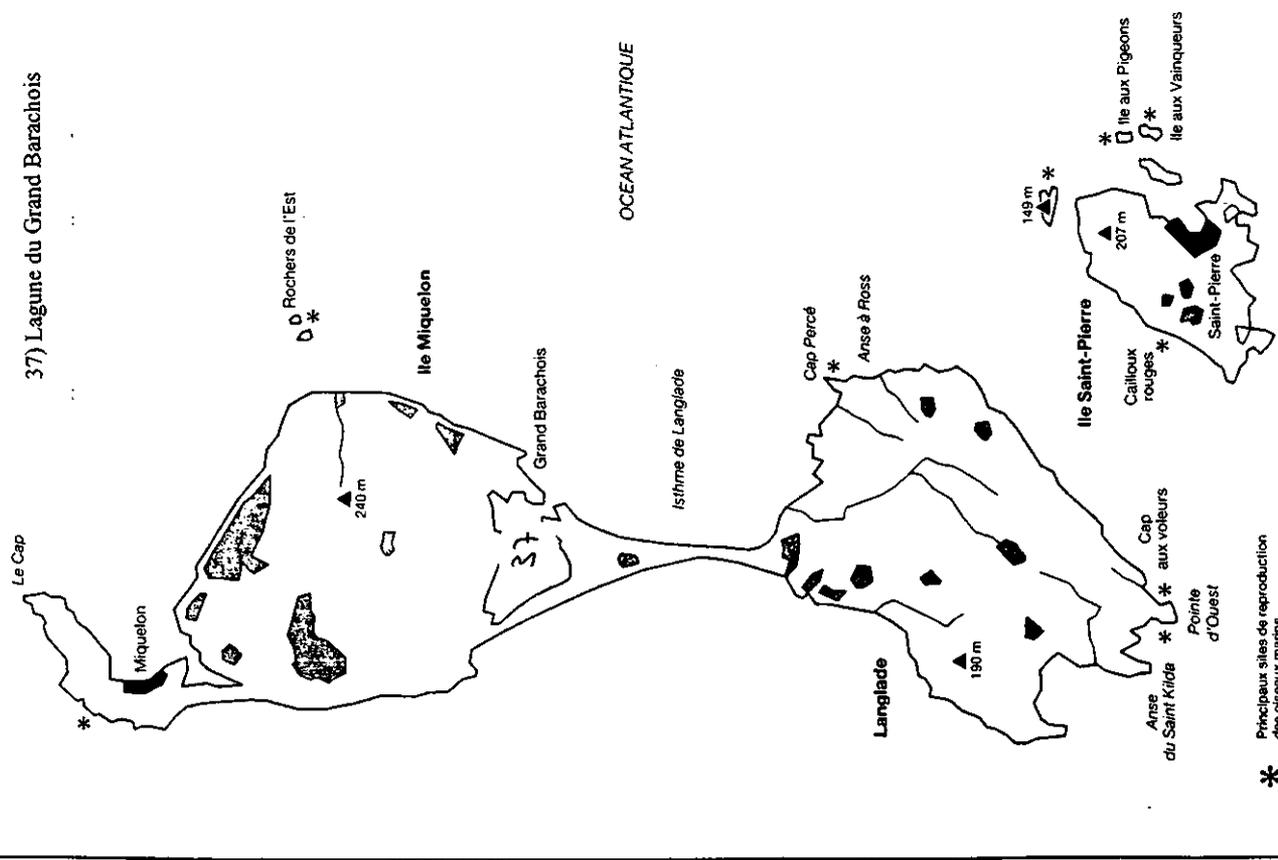
# Mayotte

- 35) Récifs coralliens
- 36) Vasière des Badamiers

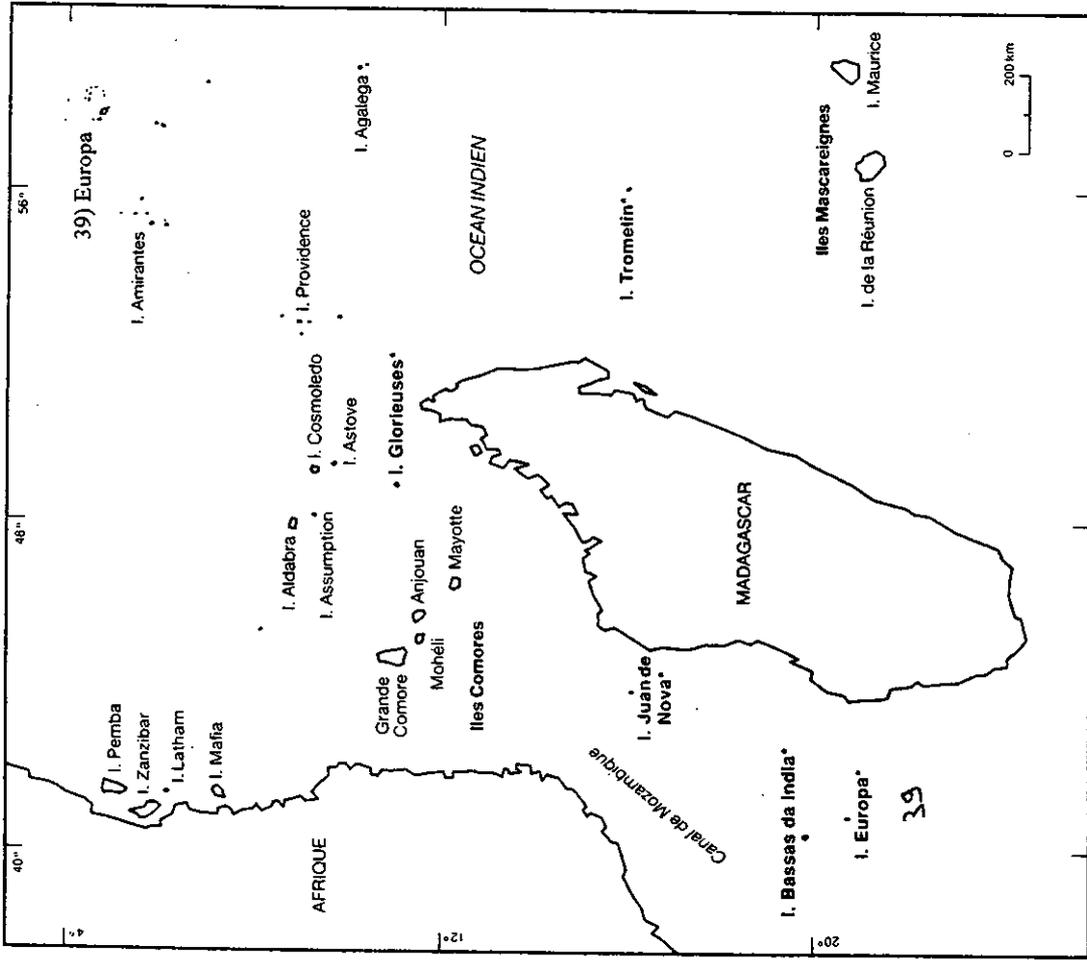


# St Pierre et Miquelon

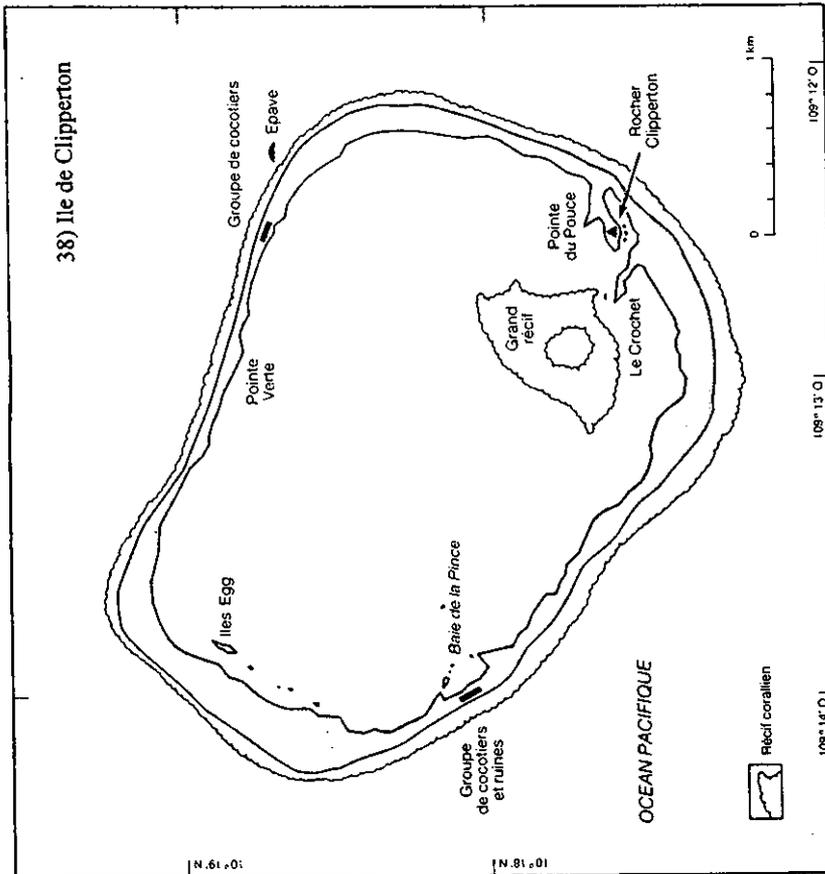
- 37) Lagune du Grand Barachois



# Iles Eparses



# Clipperton



Carte de l'île Clipperton (d'après SACHET 1960).

## ANNEXES

**Annexe 1 : Liste des personnes consultées.**

**Annexe 2 : Bibliographie**

**Annexe 3 : Note complémentaire en vue de la désignation des zones humides d'importance internationale.**

## Annexe 1

## LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

ALLARDI Jean, Ministère de l'environnement, Direction de l'eau (critères "poissons")  
 ARNAUD Jean Pierre, CREN Picardie (Pays de la Loire)  
 AUBANEL Madame, Délégation à l'environnement de Polynésie française  
 BARBIER Bernard, CSP, Direction des études et de la recherche (critères "poissons")  
 BARON, Paul, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, Plan d'action gouvernementale pour les zones humides  
 BILLARD Roland, MNHN, Laboratoire d'Ichtyologie (critères "poissons")  
 BOUCHET Philippe, MNHN, Laboratoire de biologie des invertébrés marins et malacologie (Nouvelle-Calédonie, mollusques)  
 BOUCHON Claude, Université Antilles Guyane (récifs coralliens)  
 BOURDOURESQUE Charles-François, CNRS, Centre océanographique de Marseille (zones côtières Méditerranée)  
 COCHET Gilbert, CSRPN Rhône-Alpes (mollusques)  
 DAUVIN Jean Claude, CNRS, Station marine de Wimereux  
 de FERAUDY Edwige, MNHN, IEGB/Service du Patrimoine naturel (ZNIEFF)  
 FLORENCE Jacques, MNHN, Laboratoire de Phanérogamie (Polynésie française)  
 FOUQUE, Carol, Office National de la Chasse, Station Dombes (oiseaux d'eau)  
 GABRIE Catherine, consultant en environnement marin et littoral tropical (récifs coralliens)  
 GAUVRIT Bertrand, MNHN, IEGB/Service du Patrimoine naturel (ZNIEFF marines)  
 HERVIO Jean Marc, coordinateur du programme LIFE "tourbières de France" (tourbières)  
 HOFF Michel, MNHN, IEGB/Service du Patrimoine naturel (ZNIEFF outre mer)  
 HUREAU Jean Claude, MNHN, Laboratoire d'Ichtyologie (Terres australes et antarctiques, St-Pierre-et-Miquelon)  
 JAENSCH Roger, Wetlands International, Australie (Océanie)  
 JALABERT Bernard, INRA, Département d'hydrobiologie et de la faune sauvage  
 JONES Tim, Bureau Ramsar, coordonnateur pour l'Europe  
 JUBERTHIE Christian, CNRS-Station biologique de Moulis (zones humides cavernicoles)  
 KEITH Philippe, MNHN, IEGB/Service du Patrimoine naturel (critères "poissons")  
 LE BAIL Pierre Yves, INRA, Laboratoire de physiologie des poissons (critères "poissons")  
 LEMAIRE Thierry, CREN Picardie (vallée de l'OISE)  
 LERAT, François, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, DNP  
 LESCURÉ Jean, MNHN, Laboratoire de zoologie : reptiles et amphibiens  
 LEVEQUE Christian, ORSTOM (critères "poissons" et zones OM)  
 LIM Puy, ENSAT, Laboratoire d'ingénierie agronomique (Martinique)  
 MARQUET Gérard, enseignant (Nouvelle Calédonie)  
 MAHY Maryse, Bureau Ramsar  
 METAIS, Michel et collaborateurs, Ligue pour la Protection des Oiseaux  
 MEYER Jean Yves, Délégation à la recherche de Polynésie  
 MONDAIN-MONVAL Jean-Yves, Office National de la Chasse (oiseaux d'eau)  
 NOEL Pierre, MNHN, Laboratoire de biologie des invertébrés marins et malacologie (critères "poissons", crustacés)  
 PECHADOU Françoise, Union nationale des FDAPPMA (critères "poissons")  
 PERRIN Jean François, DIREN Rhône Alpes (apron)  
 RIBES Sonia, Muséum d'histoire naturelle de la Réunion (ZNIEFF)  
 RIGAUD Christian, CEMAGREF Bordeaux (esturgeon)

ROUSSEAU Bernard, CSP (critères "poissons")

RUZE Michèle, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, DNP

SALVAT Bernard, École pratique des hautes études (récifs coralliens)

SERET Bernard, ORSTOM (critères "poissons")

SOLELHAC Camille, Union nationale des FDAPPMA (critères "poissons")

TACHKER, Yves, Office National de la Chasse (oiseaux d'eau)

TESSON Jean-Luc, Office National de la Chasse (oiseaux d'eau)

THIEBAUT Charles, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DNP

THIERY Alain, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Laboratoire de biologie animale-hydrobiologie  
(phyllopoies)

et des agents des DIREN concernées par les sites.

## Annexe 2

## BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME., 1997. Présélection des sites du Conservatoire du littoral pour leur désignation Ramsar. Ministère de l'Environnement, Conservatoire du littoral, Station biologique de la Tour du Valat, 18 p + annexes.
- ALLARDI, J. & KEITH, P. 1991. Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France. Collection patrimoines naturels, Vol. 4. Secrétariat Faune Flore-MNHN, Paris, 234 p.
- BERNARD, P. 1994. Les zones humides. Rapport d'évaluation. Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques. Premier Ministre - Commissariat au Plan. Rapport d'évaluation. La Documentation Française, 391 p.
- BILLARD R., 1997. Les poissons d'eau douce des rivières de France. Identification, inventaire et répartition de 83 espèces, Delachaux Niestlé, Paris, 192 p.
- BOUDOURESQUE, C.-F. 1998. Proposition de sites Ramsar en Méditerranée française. Document rédigé pour l'IEGB-MNHN. Centre d'Océanologie de Marseille, non publié, 5 p.
- CASTANET, J. & GUYETANT, R. (eds), 1989. Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France. Société d'Herpétologie de France, Ministère de l'Environnement, SFF-MNHN, Paris, 191 p.
- CB-RMC 1995. Atlas du bassin Rhône Méditerranée Corse. Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, Préfet coordonateur de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, 8 livrets, non paginé.
- COCHET, G. 1998. Proposition de sites pour la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*). Non publié, 2 p. + cartes.
- DAUVIN, J.C. (ed.) 1997. Les biocénoses marines et littorales françaises des côtes Atlantique, Manche et Mer du Nord. Synthèse, menaces et perspectives. Collection patrimoines naturels, Vol. 28. Laboratoire de Biologie des invertébrés marins et malacologie, Service du patrimoine naturel, IEGB-MNHN, Paris, 359 p.
- DELAUGERRE, M. & CHEYLAN, M. 1992. Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. Parc naturel régional de Corse, École pratique des Hautes Études, 128 p.
- DECEUNINCK, B. 1998. Plus de 2 400 000 "oiseaux d'eau" hivernants dénombrés en France à la mi-janvier 1996 ! Ornithos, 5 : 12 --17
- FIERS, V., GAUVRIT, B., GAVAZZI, N E., HAFFNER, P. & MAURIN, H. et coll. 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Collection patrimoines naturels, Vol. 24, SPN-IEGB-MNHN, Réserves naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Paris, 225 p.
- GABRIE, C. 1995. L'état de l'environnement dans les Territoires français du Pacifique Sud. IFEN, 115 p.
- GABRIE, C. 1998. Proposition de désignation de récifs coralliens au titre de la Convention de Ramsar. Consultant en Environnement marin et côtier tropical, non publié, 7 p. + annexes.
- GASC, J.P. *et al.* 1997. Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe. Societas Europaea Herpetologica & Muséum national d'histoire naturelle (IEGB/SPN), Paris, 496 p.
- GEISTDOERFER, A. non daté. Saint-Pierre et Miquelon. Une communauté de petites pêcheurs. Quel avenir ? Anthropologie maritime, Laboratoire d'Ichtyologie, MNHN, rapport final, 253 p.
- HERVIO, J.M. 1998. Proposition de désignation de massifs riches en tourbières au titre de la Convention de Ramsar. Note aux membres du Comité National Tourbières" : projet de stratégie nationale de conservation des tourbières. Espaces Naturels de France, non publié, 3 p.
- JAENSCH, R. (coordinator) 1994. An action plan for wetlands conservation in the South Pacific. Regional Workshop on wetland protection and sustainable use en Oceania, Port Moresby, Papua New Guiea, 6-10 June 1994, OPAWB, WRU-AUSTRALIA. 35 p
- JALABERT, B. 1998. Note concernant l'établissement de la liste des sites désignés par la France dans le cadre de la convention de Ramsar. Proposition pour les poissons d'eau douce de Guyane. INRA, Département d'hydrobiologie et de la faune sauvage, non publié, 2 p.
- KEITH, P. 1998.a Détermination de zones Ramsar en métropole sur des critères "poissons". MNHN-IEGB-SPN, non publié, 1 p + annexes.
- KEITH, P. 1998b. Détermination de zones Ramsar dans les DOM-TOM. MNHN-IEGB-SPN, non publié, 5 p.
- KEITH, P., ALLARDI, J. & MOUTOU, B. 1992. Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France et bilan des introductions. Collection patrimoines naturels, Vol. 10. Secrétariat Faune Flore-MNHN, CSP, CEMAGREF, Paris, 111 p.
- LIERDEMAN, E. & MERMET, L. 1994. 87 zones humides d'importance majeure. Ministère de l'Environnement, Commissariat général au plan, 9 p + carte.

- LIM, P. 1998. Synthèse des études faunistiques des cours d'eau de la Martinique (1994-1996-1997). Document de travail destiné au projet de zones humides au titre de la convention de Ramsar. ENSAT, Laboratoire d'Ingénierie agronomique, Équipe Environnement aquatique et aquaculture, non publié, 10 p.
- MARQUET, G. SERET, B. & LECOMTE-FINIGER, R. 1997. Inventaires comparés des poissons des eaux intérieures de trois îles océaniques tropicales de l'Indo-Pacifique (la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et Tahiti). *Cybium*, 21 suppl. : 27-34.
- MAURIN, H. & KEITH, P. (coord.), 1994. Inventaire de la faune menacée en France. Le Livre Rouge, MNHN-WWWF, Nathan, 176 p.
- Ministère de l'Environnement, 1996. Plan d'action pour les reptiles et les amphibiens. Ministère de l'Environnement, Sous direction de la chasse, de la faune et de la flore sauvages, 45 p.
- ONC 1998. Bilan actualisé des sites importants pour l'hivernage des Canards en France. Réseau "Oiseaux d'eau & Zones Humides" de l'ONC, non publié, 6 p.
- REDAUD, J.L. 1995. Mise en place du Plan d'action gouvernemental pour la protection et la reconquête des zones humides. Rapport de mission, octobre 1995, Ministère de l'environnement, 53 p. + cartes et annexes.
- RICOU J.F. 1996. Zone humide de Saint-Paul. Prise en considération du projet de Réserve naturelle. Société réunionnaise des Amis du Muséum, DIREN Réunion, 27 p. + annexes
- ROCAMORA, G. 1993a. Dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France, janvier 1992 -. BIROE France/Ministère de l'Environnement (DNP)/LPO, 28 p.
- ROCAMORA, G. 1994. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Ministère de l'environnement, LPO, 339 p.
- ROCAMORA, G. 1994. Dénombrement de canards et de foulques hivernant en France, janvier 1993. BIROE France/Ministère de l'Environnement (DNP)/LPO, 32 p.
- SCOTT, D.A 1993. A directory of wetlands in Oceania. International Waterfowl and Wetlands Research Bureau, Asian Wetland Bureau, South Pacific Regional Environment Programme, Ramsar Convention Bureau, IWRB & AWB, 444 p.
- SERET, B. 1997. Les poissons d'eau douce de Nouvelle-Calédonie : implications biogéographiques de récentes découvertes. In NAJT, J. & MATILE, L. (eds), *Zoologia Neocaledonica*, Volume 4, Mém. Mus. natn. Hist. nat., 171 : 369-378.
- SERET, B. & DINGERKUS, G. 1992. Poissons d'eau douce du "Caillou". *ORSTOM Actualités*, 37 : 2-7.
- SEROT, J., MAURIN, H. HAFFNER, P., KEITH, P., BRULARD, J.-F. & LE VASSEUR, T. 1997. Inventaire du patrimoine faunistique remarquable des terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Bilan des vertébrés. MNHN/IEGB/SPN-LPO, CELRL, PROCTER et GAMBLE FRANCE, 108 p.
- SIMON, G. (ed.) 1996. La diversité biologique en France. Programme d'action pour la faune et la flore sauvages, Ministère de l'Environnement, 318 p.
- SINNASSANY, J.M. & MONDAIN-MONVAL, J.Y. 1995. Application des critères Ramsar sur les sites Ramsar du Conservatoire du littoral. I Approche méthodologique. Station biologique de la Tour du Valat, Conservatoire du littoral, 7 p + annexes.
- THIBAUT, J. Cl. et GUYOT, I. 1988. Livre rouge des oiseaux menacés des régions françaises d'outre-mer., Conseil International pour la Protection des Oiseaux, Monographie n°5, 258 p.
- THIERY, A. 1996. Les Crustacés Branchiopodes phyllopodés des eaux temporaires provençales: diversité et intérêt biogéographique. Colloque ARPE NICE, 1996, non paginé.
- THIERY, A. & CHAMPEAU, A. 1988. *Linderiella massaliensis*, new species (Anostraca:Linderiellidae), a fairy shrimp from Southeastern France, its ecology and distribution. *J. of Crustacean Biology*, 8 : 70-78.
- VIGNEUX, E., KEITH, P. & NOEL, P. 1993. Atlas préliminaire des crustacés décapodes d'eau douce de France. Collection Patrimoines naturels, Vol 14, SFF, BIMM-MNHN, CSP, Ministère de l'Environnement, Paris 55 p.

## NOTE COMPLÉMENTAIRE EN VUE DE LA DÉSIGNATION DE ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

### I. Reptiles et amphibiens (Castanet et Guyétant, 1989; Delaugerre et Cheylan, 1992; Gasc *et al.*, 1997)

Les propositions suivantes ont été retenues à l'issue de la consultation des experts:

- des zones à diversité biologique exceptionnellement élevée en reptiles et amphibiens (10 espèces et plus) telle la vallée du Rhin, incluant la petite Camargue (14-15 espèces et notamment *Pelobates fuscus*, *Rana arvalis* et *Bufo viridis*),
- des zones importantes pour la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tels les marais de la Brenne, le marais Poitevin et la plaine du Forez,
- la zone principale de l'hybride entre le triton crêté (*Triturus cristatus*) et le triton marbré (*Triturus marmoratus*), appelé triton de Blasius, à définir (vallée moyenne de la Mayenne),
- la réserve naturelle des marais d'Yves, en raison de la présence du pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*).

D'autres espèces, tels le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et le discoglosse Corse (*Discoglossus montalentii*), ont été jugées très intéressantes mais leur dispersion sur le territoire rend difficile la localisation d'une zone humide susceptible d'être désignée au titre de la Convention.

La présence de ces espèces devra néanmoins être relevée lors de la désignation de zones effectuée sur la base d'autres critères.

Plusieurs zones humides d'outre-mer ont également été identifiées:

- Europa (îles éparses) pour la reproduction des tortues marines,
- Récifs d'Entrecasteaux et îlots voisins pour la reproduction des tortues marines (Nouvelle Calédonie),
- Pointe Béhague (Guyane), après évaluation complémentaire.

### II. Poissons (Keith, 1998a; Keith *et al.*, 1992; Billard, 1997)

Le groupe d'experts s'est interrogé sur la possibilité de désigner des zones en raison de la présence éventuelle d'espèces rares (ex.: écrevisse des torrents, truite de Corse, ...), de formes particulières (ex.: truite des lacs Léman et Annecy).

Il a préféré centrer ses propositions sur trois d'entre elles:

- l'esturgeon (*Accipenser sturio*): plus particulièrement ses sites de reproduction,
- l'apron (*Zingel asper*): notamment la zone de la haute vallée du Doubs qui pourrait être élargie à la haute et moyenne vallée de la Loue ainsi qu'à certains de leurs affluents, en fonction de l'état des connaissances de la distribution de l'espèce). A terme, la désignation de l'ensemble de l'aire de distribution de cette espèce "symbole", strictement endémique du bassin du Rhône, pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité,
- le chabot du Lez (*Cottus petiti*): son aire de distribution.

Le groupe d'experts a également relevé l'intérêt de désigner des zones accueillant certains crustacés (crevette cavernicole et phyllopoques), les deux mulettes (*Margaritifera margaritifera* et *Margaritifera auricularia*) et, à l'avenir, des invertébrés. Plusieurs zones ont été proposées à ces titres (Thiéry, 1998, Cochet, 1998).

### III. Zones humides marines (Boudouresque, 1998)

Il a été jugé important de proposer des zones humides marines, entrant dans le champ d'application de la Convention, en raison du rôle écologique qu'elles jouent dans le maintien des équilibres littoraux.

Les herbiers à posidonies (*Posidonia oceanica*) sélectionnés ont en effet des rôles clés dans le maintien de ces équilibres:

- ils ont une production primaire très importante et sont à la base des réseaux trophiques complexes en relation étroite avec les écosystèmes voisins,
- ce sont des lieux de reproduction et des nurseries pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés,
- le cinquième des espèces connues pour l'ensemble de la Méditerranée sont présentes dans ces herbiers, parmi elles de nombreuses espèces endémiques et/ou protégées aux niveaux national et international (Conventions de Barcelone et de Berne),
- ils interviennent enfin dans le contrôle des flux sédimentaires littoraux, en particulier dans la formation du profil d'équilibre des plages.

L'ensemble de ces propositions devront également être complétées par la désignation de zones marines littorales atlantiques dont les herbiers de zostères (*Zostera marina*, *Z. noltii*) ; des contacts ont été pris en ce sens avec d'autres experts (Dauvin, 1997).